

**PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean BERNICOT **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Absents et Pouvoirs :

Vincent GUILLON a donné pouvoir Pauline BILLAUDEL
Laure COTTIN a donné pouvoir à Jean BERNICOT
Jean-Philippe OLIER a donné pouvoir à Paola PILICHIEWICZ
Isabelle COQUELLE RICQ a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Valérie MAIDON a donné pouvoir à Laurent SASSIER
Gwenola TESTON a donné pouvoir à Bertrand SCHNEIDER
Flore HOFFMANN a donné pouvoir à Christine CARON

Absents

Geneviève JOIE,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr LEBRUN : « Nous allons pouvoir démarrer cette séance dans des conditions plus normales que d'habitude : l'ensemble des Conseillers Municipaux peuvent siéger autour de cette table. Néanmoins, je vous invite à garder votre masque tant que vous n'êtes pas rapporteur d'une délibération ou tant que vous ne prenez pas la parole.

C'est aussi la première séance depuis un an et demi où nous pouvons recevoir du public. C'est aussi cela le Conseil Municipal, par définition, un endroit public, avec des séances publiques. Nous continuerons à diffuser le Conseil Municipal, mais d'une façon un peu différente : une caméra prend l'ensemble de la salle et la séance est diffusée sur YouTube et Facebook, avec en arrière - plan des slides.

Je vais commencer en faisant l'appel.

Avant de démarrer l'ordre du jour et de désigner un secrétaire de séance, je voulais simplement revenir un peu sur la séquence électorale qui s'est déroulée ces deux derniers dimanches. Je voulais en profiter pour remercier tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de ces deux élections. Quand je dis « tous ceux », c'est évidemment les élus qui étaient aux premières loges pour tenir les bureaux, mais également tous les bénévoles, assesseurs, scrutateurs qui ont participé à ces élections compliquées à organiser à cause de la

période, du fait qu'elles étaient doubles. Je pense que c'est aussi pour cela que l'on a eu une abstention relativement importante que l'on peut regretter.

Il est important de pouvoir regarder ce qui est faisable pour réduire cette abstention, et c'est du ressort de chacun, de chaque personne de bonne volonté d'arriver à convaincre les gens que les élections servent aussi à quelque chose.

Je voulais aussi remercier les uns et les autres pour le résultat de cette élection puisque pour ma part, avec mon binôme Marie-Hélène AUBERT, nous avons été réélus à plus de 68 % sur le canton. Je le disais, je déplore cette participation qui a fait qu'au premier tour, même si nous avons obtenu la majorité, nous n'avons pas pu obtenir 25 % des inscrits. Il a fallu organiser un deuxième tour, ce que beaucoup de personnes n'ont pas compris puisque c'est la seule élection, me semble-t-il, dans laquelle il y a un quorum de ce type-là. Et il a fallu convaincre les gens de retourner voter en tout cas.

Le Conseil Départemental s'est réuni ce matin pour l'installation des élus. Je voulais simplement dire, puisqu'il y a d'ores et déjà des interrogations, que je n'ai pas souhaité, pour un certain nombre de raisons, demander au Président BÉDIER de retrouver mon poste de vice-président au Conseil Départemental des Yvelines. Être vice-président demande un investissement extrêmement important. Je l'ai été et j'ai été très heureux pendant six ans avec la délégation à la Famille et principalement à la Protection de l'enfance. Je peux vous dire que c'est un sujet humainement très compliqué et qui nécessite de l'investissement parfois personnel, lorsque l'on est en Conseil de famille, que l'on s'occupe des pupilles de l'État, ou des adoptions. Je pense qu'un mandat dans ce domaine-là, c'est déjà bien suffisant. C'est pour cela que je voulais le dire officiellement pour éviter d'entendre des choses qui pouvaient se dire de-ci de-là en l'absence de communication officielle.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Philippe GEVREY est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 8 AVRIL ET DU 6 MAI 2021

Mr LEBRUN : « Nous avons aussi à approuver deux procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil Municipal, celles du 8 avril et du 6 mai. Nous commençons par celle du 8 avril. Y a-t-il des demandes d'observation sur ce procès-verbal ? »

Mme ÉGAL : « Ce sont de petites erreurs de reprises, mais qui changent le sens, donc je demanderai de les corriger. En page 22, la phrase telle qu'elle est libellée n'est pas compréhensible. Je parlais de construire des logements sociaux abordables, c'est-à-dire pas avant les niveaux, mais ayant les niveaux de loyers le plus bas.

Page 25, il était question des textes de loi nécessaires pour définir la Commission Accessibilité et j'avais dit que c'étaient les textes suivant la loi de 2005 et ce qui a été écrit, c'est « les textes selon la loi de 2005. » On va plutôt dire « les textes postérieurs à la loi de 2005 », ce qui lèvera toute ambiguïté.

Enfin, page 26, il y a des expressions à remplacer. Conseil Municipal devra être remplacé par Commission. Je vous donne donc ces trois rectifications à porter au procès-verbal. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques à faire sur ce procès-verbal ? Merci de nous les donner. Nous pouvons donc considérer qu'il est adopté.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

Mr LEBRUN : « La deuxième séance, est celle du 6 mai, qui se tenait en visioconférence. Y a-t-il des remarques à faire sur ce procès-verbal ? Pas de remarques particulières. Nous procédons à son approbation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021.

Mr LEBRUN : « Avant de démarrer le premier point de l'ordre du jour, j'ai reçu aussi une question orale, que nous traiterons à l'issue de ce Conseil Municipal. »

1 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 VILLE

Mr LEBRUN : il s'agit de délibérations financières comme il en existe souvent à cette période de l'année, avant l'été et après six mois de fonctionnement. »

Mr ISSAKIDIS : « La décision modificative qui vous est présentée, impacte à la fois la section d'investissement et la section de fonctionnement. C'est une délibération à caractère technique, qui n'a pas de conséquence sur les équilibres généraux, sur le budget qui a été voté précédemment au début de l'année. En matière d'investissement, vous relevez un transfert de 100 000 €, d'un chapitre vers un autre. Et je vais vous en donner le détail. Le premier au 21318 correspond à ce qui s'appelle des immobilisations corporelles. Cela touche tout ce qui est travaux dans des bâtiments autres que des écoles, hôtel de ville, cimetière, etc. Le deuxième chapitre, le 204-20422, qui lui reçoit les 100 000 € est un chapitre relatif aux subventions versées à des bâtiments ou installations privées. Comme il est précisé dans le projet de délibération, ce transfert est relatif à la mise en service de la piscine le 9 juin dernier, et la nécessité d'abonder financièrement la contribution annuelle dite C1.1.

S'agissant de la section de fonctionnement, la décision modificative a des incidences sur un certain nombre de chapitres, en dépenses et en recettes : le chapitre 611 qui est celui des contrats de prestations avec des entreprises pour un montant de 220 000 €. C'est un ajustement budgétaire pour accompagner cette mise en route de contrat de gestion du marché alimentaire. Le chapitre 65888 traitant des subventions versées autres qu'à des associations. Ce montant composite de 140 000 € est constitué de deux parts : 110 000 € qui viennent équilibrer une fraction du fonctionnement de la piscine et 30 000 € qui touchent à l'extension du contrat du prestataire de stationnement Q-Park pour le proroger jusqu'à début août.

Côté recettes, l'équilibre se réalise avec trois chapitres : le chapitre 7336 relatif aux droits de place pour le marché alimentaire, le 70321 relatif au marché de stationnement pour 30 000 € et enfin, le chapitre 73111 pour 110 000 € lié à la collecte des impôts directs locaux taxe foncière et taxe d'habitation. Nous avons ajusté ce chapitre pour tenir compte des dernières dispositions relatives aux réformes notamment de la taxe d'habitation et impactant en particulier les résidences secondaires sur la ville de Viroflay qui sont au nombre de 210. Tout cela reforme un équilibre qui est le contenu de cette décision modificative qu'il vous est demandé d'approuver. »

Mme CHOPARD : « Comme le rappelait Monsieur ISSAKIDIS, ce sont des mouvements comptables qui semblent techniques, mais nous sommes surpris que ces mouvements n'aient pas été anticipés, ce qui aurait permis au moment du vote du budget de prévoir les sommes réellement inscrites et évité une décision modificative qui effectivement est un peu complexe à comprendre. Pour résumer, sur le budget de fonctionnement, le mouvement qui est prévu en recettes et en dépenses pour 120 000 € correspond à la prestation de délégation de service public qui est remplacée par un marché de prestation simple. C'est une décision qui a été prise bien avant le 4 mars, date à laquelle le budget a été voté et date à laquelle, je vous le rappelle, nous avons posé une question écrite sur la façon dont la délégation de service public allait être poursuivie ou non au-delà du 1^{er} juillet. En attendant de rénover la halle du marché, vous avez décidé, ce qui est, je pense, une très bonne décision, de ne pas passer en délégation de service public, mais en prestation de service et vous récupérez en direct les recettes des droits de commerce, d'utilisation des emplacements de commerces. Toutes ces décisions ont été prises avant le 4 mars. Nous sommes surpris qu'effectivement, au niveau du budget, cela n'ait pas été retranscrit.

L'autre point est la recette qui permet d'équilibrer ce budget de fonctionnement puisque le budget des collectivités doit être constamment équilibré. C'est une recette sur les taxes d'habitation des résidences secondaires qui sont des recettes connues puisque la direction des Finances les estime à 240 000 € sur la

ville de Viroflay. Aujourd'hui, on peut même se dire que vous aurez une réserve pour une décision modificative ultérieure au cours de l'année. Nous ne remettons pas en cause l'opportunité de ces mouvements financiers. Nous sommes surpris que le budget au mois de mars ne soit pas établi sur la base de recettes connues et de dépenses connues. Par conséquent, nous nous abstiendrons. »

Mme ÉGAL : « Lors du Conseil Municipal du 8 avril, la délibération n° 4 portait sur un budget supplémentaire et constituait la décision modificative n° 1. Celle de ce jour est en fait la seconde décision modificative ville. Ceci n'est qu'un détail au fond. À notre connaissance, comme l'a rappelé Madame CHOPARD, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'est pas une nouvelle disposition législative. Nous sommes étonnés qu'elle n'ait pas été inscrite au budget. En commission, il nous a été expliqué qu'elle représentait un montant faible de l'ordre de 200 000 €, donc 240 000 dans les faits. Il y a plus de 111 résidences secondaires. Monsieur ISSAKIDIS parlait de 200. Je crois que j'ai noté 111. Lors du budget, vous avez décidé de ne pas en tenir compte et de ne pas l'inscrire au budget. Nous verrons plus loin dans cette soirée que le budget prévu pour l'animation commerciale était quant à lui inscrit, mais non présenté de façon explicite. En résumé, les libertés prises lors de l'établissement du budget expliquent l'écart que nous avons relevé en 2020 entre le résultat prévu lors du budget et la réalité constatée lors du compte administratif. En permanence, vous minimisez les recettes et maximisez les dépenses, donnant une vision volontairement pessimiste de nos capacités financières. Nous nous abstiendrons. »

Mr LEBRUN : « Bien. De toute façon, je n'attendais pas autre chose qu'une abstention de votre part. Simplement, on peut dire ce que l'on veut. Nous avons toujours au mois de juin, une décision modificative. De quoi parle-t-on ? Vous dites, « vous minimisez sans arrêt les recettes. » Nous parlons de 1,3 % du budget. En l'occurrence, cela me paraît être un procès d'intention qui ne me paraît pas justifié en tout cas. Je n'ai pas le souvenir précisément, mais pour les marchés, peut-être que Christine CARON pourra nous le dire, j'ai l'impression que la décision de passer en prestation de service a été prise relativement tardivement. Je ne sais plus quand exactement. En tout cas, je pense que cela correspond à ce que vous attendiez. Vous l'avez dit, Madame CHOPARD. C'est plutôt une bonne décision que de passer en prestation de services. Nous ajustons maintenant pour tenir compte de ce changement de gestion. Cela me paraît être un signe de bonne gestion et en tout cas pas dans la volonté de dissimuler quoi que ce soit au moment du vote du budget. Je rappelle simplement aussi que le budget, nous l'avons certes voté en mars, mais nous le préparons depuis pratiquement le mois de septembre dernier. C'est un long processus et il peut y avoir des décisions prises en toute fin de procédure budgétaire qui ne sont pas forcément directement intégrées dans le budget si elles ne sont pas significatives. Je suis assez bien placé pour dire qu'en matière financière et comptable, il y a une notion de seuil de signification. Le seuil de signification à 200 000 € pour un budget qui en fait plus de 20 millions sur le fonctionnement me paraît un seuil de signification tout à fait raisonnable. Ajuster maintenant, cela ne me paraît pas une catastrophe ni devoir entraîner de grands débats autour de ce point-là. Vous le faites. C'est votre choix. En tout cas, je pense qu'autour de la table, nous sommes nombreux à nous dire que ce qui a été fait sur la question des marchés est une bonne chose. Vous l'avez dit. Et nous faisons la même chose sur la DSP stationnement.

Pour les résidences secondaires, la réforme de la taxe d'habitation, je la trouve étonnante, mais normalement, elle devrait être compensée. Je trouve quand même étonnant que les résidences secondaires continuent d'être taxées de taxe d'habitation alors que la plupart du temps, ce sont des résidences qui consomment très peu de services dans les communes dans lesquelles elles sont installées. Je trouve cela injuste. Ce n'est pas pour autant que l'on a omis cette taxe d'habitation.

Christine CARON va apporter une précision sur la question des marchés. »

Mme CARON : « Il n'y a vraiment pas de volonté de dissimuler quoi que ce soit. Sur le sujet des marchés effectivement, le 4 mars, vous m'interpelliez lors du Conseil Municipal et deux jours après, vous repreniez sur votre site internet des extraits de ce que j'avais dit en mettant en évidence que le choix n'était pas clair entre la prestation de service, la régie, etc. Et bien pour vous montrer que l'on ne cache rien, effectivement, c'était en cours de définition. Effectivement, ce n'était pas clair, mais on ne peut pas nous accuser de manque de clarté. C'est aussi pour cela que c'est maintenant que nous en parlons. Parce que c'est un peu plus subtil que cela. Ce n'est pas oui ou non, DSP, régie ou prestation de service. C'est, « qu'est-ce que l'on inclut en prestation de service ? » Et vous êtes bien placée pour le savoir puisque vous avez fait partie

des commissions concernées. C'est assez fin. En mars, le choix n'était pas défini, car nous étions en train de travailler dessus. »

Mr ISSAKIDIS : « Il n'est pas anormal d'adapter le budget qui est celui de la ville comme devraient l'être d'autres budgets à d'autres niveaux au regard des circonstances que nous découvrons. C'est l'inverse qui serait coupable à mes yeux. C'est-à-dire se contenter d'une rigidité budgétaire monolithique, inamovible, ignorant les circonstances, ignorant les événements.

Par ailleurs, concernant la remarque de Madame ÉGAL, non, ce n'est pas une erreur. Décision modificative n° 1, vous connaissez mon goût pour les affaires administratives. Figurez-vous que ce que nous avons fait la fois précédente, cela porte un nom dans le jargon. Cela s'appelle un budget supplémentaire. Alors c'est un peu ridicule, je suis d'accord avec vous, dans le sens où le fait de diminuer le budget par exemple serait qualifié à ce moment-là de budget supplémentaire, mais c'est le jargon administratif qui s'impose à nous. C'est bien la Décision Modificative n° 1.

Enfin, je vais être extrêmement bref, je ne vais pas revenir sur les coûts supplémentaires que nous avons eu à supporter au regard du Covid. J'arrête là. Tout le monde connaît l'histoire par cœur. Donc démontrant une fois encore, s'il était nécessaire, qu'il est tout à fait salubre, normal et souhaitable d'adapter le budget aux circonstances que l'on découvre et aux bonnes nouvelles comme aux moins bonnes. C'est la vie d'un budget. Un budget, ce n'est pas une suite de tableaux rigides, inamovibles que l'on ne remet pas en question en fonction des circonstances que l'on découvre en cours d'année. »

Mr LEBRUN : « Merci. Nous allons donc procéder au vote de cette décision modificative n° 1. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Sept abstentions. Cette décision modificative est donc adoptée. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Monsieur ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 25 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIÈRE – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 7 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

ADOpte la décision modificative n° 1 Ville.

2 - GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIERE 3F ET CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS 3 AVENUE DE VERSAILLES

Mr LEBRUN : « Le point suivant est relatif à une garantie d'emprunt accordée à l'Immobilière 3F avec une convention de réservation de logements. »

Mr ISSAKIDIS : « Il s'agit effectivement d'une demande de garantie d'emprunt au bénéfice de la société Immobilière 3F pour le programme de construction du 3 avenue de Versailles pour un montant qui est de 1 460 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Comme je le fais usuellement, j'attire votre attention sur l'article n° 2 qui stipule les conditions de garantie qui accompagnent ce contrat qui reporte finalement sur la ville de Viroflay l'intégralité du risque, article que nous n'arrivons jamais à négocier. Il nous est imposé un certain nombre de conditions de remboursement qui sont extrêmement défavorables. En clair, si un jour quelque chose se passait mal, nous ferions face, du fait de cet article, à des difficultés particulièrement prégnantes. Avec cette garantie d'emprunt supplémentaire, le montant total des garanties d'emprunts concédées par la ville de Viroflay sera de 47,6 millions d'euros. Je vous rappelle que nous avons un budget qui en recettes est d'un peu plus de 22 millions d'euros. Donc, faites les calculs. Vous voyez l'enjeu de toutes ces garanties qui nous lient sur une durée de 16 ans. C'est un risque de longue durée et ce montant de 47,6 millions d'euros correspond à 90 lignes de prêts. C'est un engagement considérable alors que l'on nous reproche toujours de ne pas faire suffisamment pour le logement. Pour revenir à la délibération, il nous est demandé d'approuver cette demande. »

Mme ÉGAL : « Les documents fournis donnent le détail de la programmation, ce qui est intéressant et appelle quelques commentaires. Ce programme comporte neuf logements sociaux, dont quatre PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), les moins chers, mais aussi trois PLS (Prêt Locatif Social), les plus chers. Nous avons sur la ville deux projets en Bail Réel Solidaire. Le 2-4 avenue de Versailles et prochainement la place de la Bataille de Stalingrad où l'on va créer respectivement 22, puis entre 12 et 24 logements qui entrent en catégorie PLS. Dans ce contexte, pourquoi créer encore 30 % de PLS dans ce programme et ne pas se concentrer sur les catégories abordables, PLAI et PLUS ?

Par ailleurs, avec un seul logement familial en PLAI, c'est ce qu'on lit le tableau, une seule famille pourra accéder à un logement très abordable. Les autres familles devront disposer d'un revenu au moins du niveau PLUS pour venir se loger à Viroflay. Comment et où peuvent se loger les familles les plus modestes ?

Le 2 juillet 2020, nous avons adhéré au dispositif « Prévention Carence » du Département des Yvelines qui devait intervenir pour contribuer au financement des PLAI. Dans quelles conditions ce dispositif intervient-il sur les projets actuels de la ville ? Nous devrions assister au développement du parc de logements les plus abordables, c'est-à-dire les PLAI, ce qui n'apparaît pas dans les programmes récemment présentés. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Enfin, je ferai un commentaire. Le prêt sur les PLAI s'étire sur 60 ans. De quels moyens disposera le bailleur pour faire les investissements pour entretenir le bien au cours de ces 60 années alors qu'il n'aura pas encore purgé son crédit d'acquisition ? Cette situation découle de la baisse des loyers imposée aux bailleurs sociaux par le gouvernement suite à la réduction importante des aides au logement, APL. Nous ne pouvons que déplorer cette disposition qui n'incombe pas à la municipalité, mais aura des conséquences sur la qualité du bâti à finalité sociale sur notre commune. »

Mr LEBRUN : « Vous poserez directement aux bailleurs la question de savoir s'ils auront suffisamment de quoi entretenir le bien avant d'avoir remboursé totalement leur emprunt parce que je ne suis pas bailleur moi-même. Les emprunts à 60 ans, c'est monnaie courante dans le logement social, voire même parfois au-delà. On peut se poser la question de savoir si dans 50 ans, la ville sera en mesure de rembourser les emprunts qui restent pour les bailleurs sociaux. Parce que ce n'est pas fini. Les 40 et quelques millions dont parlait Jean-Michel ISSAKIDIS vont encore grossir dans les années à venir. Là aussi, cette question méritera d'être posée. De toute façon, Madame ÉGAL, vous n'êtes jamais contente. En fait, du logement social, on n'en fait pas, vous n'êtes pas contente. On en fait, vous n'êtes pas contente. En l'occurrence, on fait des logements sociaux dans un cadre qui nous est donné. Là, il y a 30 % de PLAI, maximum 30 % de PLS. Le reste, c'est du PLUS. Nous répondons effectivement à la demande telle qu'elle nous est faite. Il faut avoir, et je le pense très sincèrement, l'ensemble des choix possibles pour loger les Viroflaysiens, les Franciliens ou les personnes qui veulent se loger à Viroflay et je ne suis pas pour déséquilibrer et faire 50 % de PLAI. Je préfère avoir des immeubles qui ont un équilibre dans la population qui va y habiter, dans les familles qui vont y habiter. Vous remarquerez qu'il y a quand même un logement de 106 m² habitable qui est en PLUS. C'est le logement social classique et c'est pour les familles qui ont des revenus qui ne sont pas importants. Je vois aussi un logement de 67 m² en PLAI. 67 m², de type 3 pièces, destiné à une famille. Cela me paraît relativement équilibré et c'est le choix que nous avons fait. Vous feriez des choix différents, j'en suis persuadé. Vous venez de l'exprimer. Vous avez parlé du BRS, du Bail Réel Solidaire. Je pense que c'est un excellent produit aussi pour arriver à aider une tranche de la population qui a du mal à s'installer et qui paie des loyers à fonds perdu tous les mois et tous les ans. Je pense que c'est une bonne chose de

pouvoir le faire. Je compte en faire sur Viroflay comme je compte bien que le Département continue à en faire sur les Yvelines. Cela fait partie de tous les produits. J'appelle cela « produits », parce que cela nous permet aussi de trouver des solutions à des personnes qui n'en ont pas et qui souhaitent en avoir sur la commune.

Quant au dispositif « Prévention Carence » du Département, il est là pour aider les bailleurs à équilibrer les opérations de logement social à partir du moment où le foncier est trop onéreux. Dans le cas présent, le bailleur social arrive à équilibrer son financement sans subventions complémentaires, et il n'a pas eu besoin de faire appel à ce dispositif « Prévention Carence » du Département. Il est possible que dans les années à venir cela soit nécessaire. Je rappelle aussi que le BRS est une action importante du Département qui y consacre pour l'instant 15 millions d'euros. Il s'agit de réduire le coût du foncier, de baisser le prix d'acquisition de ces logements BRS pour les familles qui en auraient besoin. Le Département intervient tous azimuts. Je rappelle que cela n'est pas sa compétence première non plus, ni même sa compétence directe. Le Département a plein d'autres compétences, mais il a considéré avec l'ensemble des élus que le logement était un point important, notamment d'attractivité des Yvelines ; pour les Yvelinois dans un premier temps, mais également ceux qui voudraient y habiter car c'est un Département qui est tout à fait agréable à vivre. J'espère avoir répondu à vos questions, Madame ÉGAL. Ah, pas suffisamment j'ai l'impression. »

Mme ÉGAL : « Je reviens effectivement sur votre réponse. Lorsque nous avons parlé du premier projet en BRS, nous étions favorables à ces projets et nous l'avons dit, je vous avais déjà interrogé sur cette question puisqu'effectivement, le BRS rentre dans la catégorie PLS. Et je vous avais dit, « on a besoin de logements qui soient très abordables, des PLAI. » Vous m'aviez répondu, « ne vous inquiétez pas. Nous allons en construire aussi. » Et là aujourd'hui, vous me dites, « finalement on en reste à 30 % et cela va bien car on n'en veut pas trop sur la ville. » Cette réponse n'est pas tout à fait celle que j'avais entendue la première fois. »

Mr LEBRUN : « Regardez l'immeuble qui est à proximité de la gare rive gauche, il comprend 17 logements PLAI. 17 et il s'agit d'Habitat Humanisme. Autre exemple, nous avons proposé la vente de la maison située au 2 rue Pierre Curie à un bailleur très social pour la transformer en deux logements. Le bailleur social a considéré que c'était trop onéreux au final pour le faire. Cela aurait pu devenir deux PLAI, voire même des logements passerelles. Vous voyez que l'on essaie de trouver diverses solutions pour le faire. Nous allons transformer des logements communaux en logements sociaux, dont du PLAI. Nous cherchons toutes les opportunités pour le faire, mais de façon équilibrée. C'est l'équilibre qui compte, je pense, dans la gestion que nous avons du logement. Et si cela n'aboutit pas, le Préfet prendra la main. »

Mme CHOPARD : « Je suis toujours surprise par votre discours très pessimiste, voire catastrophiste sur la situation du logement social, la situation de la France. Je voulais juste rappeler que le logement social existe depuis le début du 20^{ème} siècle. Il est issu des cités ouvrières et des cités minières gérées par les grosses entreprises qui ont ensuite été transférées à des sociétés civiles immobilières de logement social, avec une accélération de la construction au début des années 50 suite à l'appel de l'abbé Pierre. On voit que l'on est quand même dans une situation qui est extrêmement pérenne. Aujourd'hui, le logement social, c'est six millions de logements. Il loge un habitant sur dix. On a aujourd'hui un français sur trois qui a vécu, vit ou vivra dans du logement social. Votre discours est alarmiste sur la situation des bailleurs sociaux, et je trouve que c'est..., bref, je ne vais pas porter de jugement.

Concernant les garanties d'emprunt, si vous le souhaitez, vous pouvez renoncer à votre garantie d'emprunt auprès des bailleurs sociaux. Vous n'aurez plus de contingent. C'est un choix, mais les bailleurs ne vous l'imposent pas. Vous faites aujourd'hui le choix de garantir les emprunts pour avoir des réservations, pour pouvoir effectivement influencer sur la politique de peuplement de la ville de Viroflay. C'est très bien. C'est un choix. Si vous considérez que vous prenez un risque qui est au-delà du raisonnable, vous pouvez tout à fait abandonner cette possibilité et laisser les organismes trouver d'autres types de garanties de leurs emprunts. »

Mr LEBRUN : « Sachez que ce débat que nous avons là sur les garanties d'emprunts, c'est un débat qui existe dans la plupart des collectivités. Nous l'avons aussi à Versailles Grand Parc où l'on a un niveau de garantie d'emprunts aux alentours de 80 ou 90 millions d'euros, je crois. La question mérite d'être posée.

C'est le fait que si cette garantie ne sert à rien parce qu'au final les bailleurs sociaux n'en auront jamais besoin, dans ce cas, ce n'est pas la peine de la faire. Je trouve qu'il est important de pouvoir bénéficier d'un contingent. Nous avons aussi des familles viroflaysiennes à loger. Je rappelle que l'on garantit des emprunts de la Caisse des Dépôts, ce qui est paradoxal. Si l'on regarde la courbe des garanties d'emprunts, cela donne une idée de l'effort en termes de constructions de logements sociaux que nous avons pu avoir sur Viroflay. Vous verrez que cette courbe est, je ne vais pas dire exponentielle, mais en dix ans, elle a augmenté de façon extrêmement importante. C'est aussi le témoin de cette évolution que dénoncent un certain nombre de Viroflaysiens d'ailleurs. Il ne vous a pas échappé que les constructions à Viroflay, dont celles de logements sociaux, ne font pas forcément toujours plaisir à leurs riverains. La preuve en est sur la rue Chaumette. Nous avons une opération avec une quarantaine de logements sociaux, principalement sur le terrain de l'État et nous avons cinq recours de riverains qui considèrent qu'il ne faut pas qu'il y ait de logements à proximité de chez eux. Certains ont même considéré qu'il y avait déjà trop de logements sociaux à proximité à Versailles. Je suis certainement en train de m'égarer, mais c'était pour dire qu'en fait, il y avait une hausse assez importante. Ce n'est pas catastrophiste. Simplement, j'ai plutôt un langage catastrophiste sur la façon dont la loi SRU est rédigée et qui contraint de façon extrêmement forte les communes dans des objectifs inatteignables. Je l'ai déjà dit et je le redirai. 524 logements doivent être construits d'ici 2025 sur Viroflay, et quand je dis à construire, c'est manquants. Certains candidats aux élections départementales considèrent que pour résoudre la politique du logement social à Viroflay, il faut réhabiliter, des meulères pour y faire des logements sociaux. J'ai vu ça de la part d'une candidate et d'un candidat aux élections départementales ! Il faut être un peu raisonnable et se dire, « on y va. On avance dans le sujet ». Et je pense que j'ai, et mes équipes successives autour de moi, avons montré que le logement social, ce n'était pas un logement que nous craignons de construire sur Viroflay, mais il doit l'être de façon équilibrée.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la garantie d'emprunt Immobilière 3F et convention de réservation de logements 3 avenue de Versailles.

3 - CESSION D'UN BIEN SITUÉ 2 RUE PIERRE CURIE

Mr LEBRUN : « La délibération suivante vous sera présentée, par Jean BERNICOT. Il s'agit de la cession d'un bien situé 2 rue Pierre Curie. »

Mr BERNICOT : « La ville est propriétaire d'une parcelle située 2 rue Pierre Curie, dont une partie est affectée à un aménagement routier et l'autre est une parcelle de 143 m² qui supporte un bâti d'un peu plus de 66 m² qui est en mauvais état, qui souffre de problèmes d'humidité et qui s'est considérablement dégradé suite à un squat de longue durée. L'estimation du bien par les Domaines a été fixée à 180 000 €. La ville a proposé à SNL Prologues de lui céder ce bien pour la réalisation de logements d'insertion de type PLAI, mais SNL n'a pas réussi à équilibrer économiquement ce projet et a donc décliné notre proposition. De même, d'autres bailleurs ont également refusé. Dans ces conditions, la ville a décidé de confier un mandat de vente à une agence immobilière. L'agence a reçu 13 dossiers. Elle en a sélectionné un sur différents critères de prix, de ressources permettant à la fois d'acheter et de rénover le bien, de composition familiale, et la ville a validé la proposition qui a été faite par l'agence immobilière. Par conséquent, je vous propose d'autoriser le Maire à signer tous les documents permettant la vente de ce bien à Madame Ophélie MOREIRA et Monsieur Thierry GONCALVES-RODRIGUES pour la somme de 199 000 € HT. »

Mr FLORENCE : « La ville va donc céder à deux particuliers un bien qui lui appartient et qui présente des fissures sur les façades ainsi qu'un problème d'humidité. Une fois cédé ce bien, quel permis la ville pourra-t-elle accorder, notamment eu égard aux fissures ? En effet, nous nous posons la question de problèmes ultérieurs de responsabilités de la ville si les fissures devaient endommager le bâti plus gravement. »

Mr LEBRUN : « Ce bien a été visité par toutes les personnes qui ont fait une offre. Pour la plupart, ce sont des personnes travaillant dans le domaine du bâtiment, ou ayant des familles qui travaillent dans le bâtiment. Les deux personnes auxquelles la ville souhaite vendre, ont des liens très étroits avec le domaine du bâtiment par leurs familles qui elles aussi ont visité cette maison. Ils considèrent que compte tenu de l'état de la maison, ils sont en mesure de la rénover durablement et d'engager 199 000 € pour l'acheter et d'engager les travaux nécessaires. L'un des dossiers proposait un prix plus élevé, mais compte tenu du montant des travaux à engager, il ne nous a pas paru souhaitable d'engager de façon trop forte la famille compte tenu d'un montant de travaux incompressible. Ce sont des familles qui le font en connaissance de cause puisque rien ne leur a été caché et lorsque l'on vend un bien, la question des vices cachés n'existe pas, surtout quand c'est un bien vendu par une agence immobilière. En tout cas, ils l'ont tous visité et comme le dit Stéphane PLAZZA, on n'a pas fait de home-staging pour l'embellir et essayer de la vendre plus cher. Les questions de fissures ne posent pas de problème. S'il s'agit de réparer, une déclaration préalable sera accordée pour une maison comme celle-ci.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la cession d'un bien situé 2 rue Pierre Curie.

4 - CESSION D'UN BIEN SITUÉ 46 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Mr BERNICOT : « C'est un second bien qui est situé avenue du Général Leclerc. C'est un petit F2 de 24 m² qui servait à reloger d'urgence les gens ayant fait l'objet d'un sinistre immobilier. Il s'agit d'un logement tout petit, rarement occupé et qui là aussi a fait l'objet d'infiltrations d'eau qui ont provoqué des dégradations importantes. La ville et le CCAS ont trouvé plus souple, compte tenu de la rareté des cas envisagés, d'avoir recours à des réservations de nuitées auprès d'hôtels de la région à Chaville ou à Vélizy pour accueillir des gens dans l'attente qu'ils puissent être relogés. Ce bien a été estimé 96 000 € par les Domaines. Là aussi, la ville a mandaté un agent immobilier pour le vendre. L'agent a reçu trois offres et a proposé une offre qui a été acceptée par la ville pour un prix de 96 000 €. Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente au profit de Monsieur Patrick DA CUNHA pour la somme de 96 000 €. »

Mr FLORENCE : « Monsieur BERNICOT vient de nous expliquer que ce logement qui est en mauvais état était inadapté à sa fonction de logement d'urgence. En effet, il est de faible dimension et il ne permettrait pas de loger une famille. Vous nous avez expliqué que vous aviez un accord avec des hôtels. Sans connaître la convention établie avec les hôtels, il est difficile d'évaluer la pertinence de solutions de remplacement. Nous avons compris qu'il s'agissait normalement d'un hébergement de courte durée, le temps que l'assurance reloger la famille et quand cette urgence faisait suite à un sinistre. Les situations d'urgence ne concernent-elles que des sinistres ? Les accords que vous mentionnez permettent-ils pour une famille de disposer de solutions pour réaliser la cuisine, organiser la vie quotidienne de la famille, repas, stockage de provisions, espace de jeu, espace de travail ? Par ailleurs, cet accord et le suivi des situations sont-ils du ressort du Conseil Municipal ou du CCAS ? »

Mr LEBRUN : « C'est le CCAS qui s'occupe de ces sujets. Je peux vous le dire d'expérience, cela fait 16 ans que je suis Maire, que la plupart du temps, lors de sinistres, qu'ils soient inondations ou incendies, dans 90 % des cas, les familles sont relogées chez leur famille. Puis les assurances prennent le relais assez rapidement à partir du moment où l'on retrouve les papiers.

Il nous a paru ici inutile de pouvoir maintenir un logement en bon état d'utilisation et en plus petit, pour une utilisation épisodique et qui serait de quelques jours tous les deux ans. Cela n'a pas réellement de sens et la plupart du temps, des solutions étaient déjà trouvées par les familles. J'ai été moi-même il y a un an, réveillé en pleine nuit pour me rendre sur un incendie dans le quartier des Petits Bois. La famille a été accueillie provisoirement par des voisins et ensuite par des proches qui habitaient les Yvelines. L'hôtel peut

résoudre la situation d'urgence pour une nuit ou deux nuits mais rapidement, d'autres solutions sont trouvées. Il n'est pas question de mobiliser des appartements et nous avons préféré trouver d'autres solutions et vendre cet appartement. La question de l'infiltration, n'est pas une question structurelle. Il s'agit d'une fuite survenue de l'appartement du dessus qui a fait s'écrouler une partie du plafond dans la salle de bains. C'est surtout le fait que ce soit un petit appartement. Nous y avons logé, pendant plusieurs mois il y a quelques années, une personne dont la maison était jugée insalubre. C'était une personne seule et isolée. Il se trouve que la ville est aussi propriétaire d'autres logements, et il n'est pas exclu que nous puissions trouver un logement, non pas d'urgence, mais un logement disponible dans ce type de situation. Celui-ci n'a pas d'intérêt pour la ville de Viroflay.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la cession d'un bien situé 46 avenue du Général Leclerc.

5 - SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BIEN SITUÉ 24 RUE JOSEPH BERTRAND

Mr BERNICOT : « La ville est propriétaire en périphérie de l'école Aulnette d'un bâtiment composé de sept logements. Ces sept logements ont autrefois permis de loger des agents de la ville et actuellement, il est occupé par trois enseignants qui seront amenés à le quitter à la fin du mois de janvier. C'est un bâtiment qui lui aussi doit faire l'objet d'une rénovation importante et compte tenu du fait que la ville est en insuffisance de logements sociaux, la ville a approché Les Résidences Yvelines Essonne qui ont effectivement manifesté un intérêt à rénover les sept logements pour créer du collectif social, trois PLAI et quatre PLUS. La forme de cette opération prendra la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans. Cela veut dire que le preneur du bail s'engage à rénover entièrement les logements et à les entretenir sur toute la durée du bail. Sachant qu'à l'issue de la durée du bail, la ville récupérera les logements, donc rénovés et entretenus sans avoir à rémunérer en quoi que ce soit le preneur de bail. Le tout en contrepartie effectivement d'une mensualité symbolique de 1 € par mois. Tout cela a été bien entendu soumis aux Domaines qui ont validé l'opération et son évaluation. Il est donc demandé au Conseil de permettre au Maire là encore de signer tous les documents permettant la mise en place de ce bail emphytéotique. »

Mr LEBRUN : « Il est souligné qu'une bonne partie du budget des travaux, soit 42 %, correspond à des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Il s'agit de logements communaux dans lesquels la plupart de personnes étaient sous les plafonds de logements sociaux, mais ces logements n'étaient pas inclus dans la loi SRU. Par la procédure du bail emphytéotique, ils vont intégrer l'inventaire des logements sociaux de Viroflay. »

Mme CHOPARD : « Merci pour ces précisions apportées entre la commission Urbanisme-Travaux qui a eu lieu mardi et aujourd'hui. Nous avons effectivement demandé à avoir un détail des typologies et de la répartition des travaux, notamment des ambitions environnementales au vu du faible loyer payé par le bailleur, 1 € par an qui est effectivement un vrai coup de pouce que vous donnez au bailleur social. Mon intervention juste pour regretter qu'effectivement, les commissions qui ont lieu 48 heures avant les Conseils Municipaux ne soient pas souvent l'occasion de débats parce que les données qui sont transmises sont très succinctes. Nous saluons le fait que vous modifiez les apports et les contenus pour le Conseil Municipal. Pour autant, on a parfois un peu l'impression de venir en commission en n'ayant pas suffisamment d'éléments pour avoir un avis pertinent. »

Mr LEBRUN : « Je réponds tout de suite. En commission, on ne sait pas quel type de questions vous allez poser. Et l'idée, c'est que nous puissions, le soir du Conseil Municipal, apporter des éléments de réponse à partir du moment où l'on est en mesure de vous les apporter, ce qui a été le cas aujourd'hui. »

Mme ÉGAL : « Effectivement, les éléments donnés ce soir répondent à une partie des commentaires que nous avons faits sur la rédaction du contrat qui nous paraissait assez floue, pas claire en termes d'exigences

qui étaient imposées à l'emphytéote en termes de remise en état du bien, et particulièrement sur cette question de performance énergétique. Nous avons une opportunité de rénover un bâti existant, un bâti ordinaire qui va pouvoir donner lieu à sept logements sociaux de dimensions tout à fait intéressantes puisque l'on a des 2 pièces et 3 pièces, et en plus, il est bien placé.

La question que je voulais vous poser est de savoir si avait été étudiée la possibilité d'étendre ce bâtiment, soit de façon latérale, soit en hauteur pour créer un peu plus de logements, ce qui est aussi une possibilité sur des bâtiments existants de créer plus d'espace ? Un immeuble dans Viroflay a été transformé comme cela avec deux étages de rajoutés. Ce sont des situations qui sont éventuellement envisageables. Par ailleurs, le bail emphytéotique s'éteindra dans 20 ans. Les logements resteront-ils dans le parc social au-delà de cette échéance ? Je me souviens d'un autre projet qui s'est réalisé sur Viroflay, mais qui était un bail à construction et au-delà de 15 années, si mes souvenirs sont bons, les logements n'étaient plus nécessairement des logements sociaux. Est-on dans ce genre de configuration ? Ce serait intéressant d'avoir cet éclaircissement. »

Mr LEBRUN : « Je vous dirai cela dans 20 ans. Pauline BILLAUDEL sur la question de l'extension. »

Mme BILLAUDEL : « Madame ÉGAL, je ne sais pas si vous avez remarqué où se situe ce bâtiment. En fait, dans le prolongement de ce bâtiment et en face, c'est l'école Le Coteau et l'école Le Coteau est en partie dans ce bâtiment-là. La cour est juste devant. Vous voyez les drapeaux bleu, blanc, rouge. Vous avez la cour. Vous avez un petit passage de 1,5 mètre entre le long du bâtiment et la cour et derrière, une sente qui permet d'accéder également à l'école Aulnette. C'est quand même un endroit très compliqué, très contraint. Donc l'élargir, l'allonger, c'est hors de question. Et le rehausser, c'est un peu compliqué dans le contexte. En revanche, nous sommes très contents que ce bâtiment puisse à nouveau être habitable. »

Mr LEBRUN : « En tout cas, nous l'avons proposé à un bailleur social qui a évalué si cela était transformable ou non. Je reviens sur la question relative à l'amélioration de performance énergétique. Je ne connais pas de bailleurs sociaux sérieux qui, lorsqu'ils rénovent un bâtiment ou le construisent, ne respectent pas les normes en matière de performance énergétique. Tout bailleur social actuellement se doit de faire ces travaux dans les règles de l'art, et dans l'idée de faire en sorte de baisser le prix des charges pour les locataires. Car les aides au logement couvrent une partie du loyer, mais pas les charges. Lorsque les charges sont trop élevées parce qu'il faut chauffer de façon importante, souvent, des familles ne peuvent pas réellement assumer ce coût des charges. Les bailleurs sociaux ont cette dimension financière au bénéfice des locataires.

Nous passons au vote de cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie beaucoup. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la signature d'un bail emphytéotique pour le bien situé 24 rue Joseph Bertrand.

6 - JURY DE CONCOURS GYMNASSE PRÉS AUX BOIS

Mr LEBRUN : « Ce jury de concours s'est réuni. Le gymnase des Prés aux Bois doit faire l'objet d'une rénovation importante, notamment pour des raisons d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mais également pour des questions de performance énergétique. Le processus qui s'est déroulé a permis de sélectionner à un moment donné trois équipes candidates qui ont proposé trois projets présentés à un jury composé d'élus, d'architectes et de personnes qualifiées. Nous avons fait une sorte de sursis à statuer à la fin de ce premier jury pour demander de compléments d'information. Nous leur avons posé des questions qui devaient leur permettre d'ajuster un peu leur programme. Un mois après, les équipes ont rendu à nouveau une proposition qui a fait l'objet d'une analyse précise. Le projet retenu par le jury a quasiment fait l'unanimité du jury. Je vous le présente en quelques mots. Vous avez ici la façade qui serait côté rue des Prés aux Bois. Vous devinez sur la droite la salle d'escalade. Sur la gauche, ce sera la largeur de la salle

de sports collectifs qui remplacera ce que l'on appelle la Bulle qui comprend déjà une surface d'évolution pour du sport collectif. Sur le plan masse, vous constatez que le bâtiment existant qui se trouve en fond de parcelle est conservé et sera réhabilité évidemment pour faire en sorte qu'il soit moins énergivore et accessible aux personnes à mobilité réduite. Vous avez le nouveau bâtiment qui prend la place entre la rue des Prés aux Bois et la salle existante, avec la salle multisports. Vous voyez qu'entre les deux, ce sont des vestiaires, des sanitaires et avec un parking prévu en partie aérien et en partie souterrain avec 20, 25 places. Nous voyons le niveau sous-sol de ce bâtiment avec les salles qui existent dans le bâtiment existant. La salle polyvalente 2 est la salle de tennis de table actuelle qui va être réduite pour installer des sanitaires, des équipements techniques et du stockage. Les dimensions de la salle de tennis de table ont été vues avec l'USMV. Les six tables positionnées dans cette salle de tennis de table correspondent à l'exploitation de cette salle en mode compétition. En mode entraînement, on peut bien évidemment mettre plus de tables. Vous avez aussi en dessous la salle d'escalade qui démarre bien évidemment au niveau du sous-sol de ce bâtiment et qui se déploiera sur toute la hauteur du bâtiment puisque c'est de l'escalade, donc forcément, il faut de la hauteur. Si l'on passe au niveau du dessus, on trouve les façades avec des ouvertures côté sud, côté nord, côté est. Vous voyez la coupe au niveau de la salle multisports, de la salle d'escalade. La salle multisports permettra d'accueillir un sport collectif de type basket ou volley et le tir à l'arc. La salle d'escalade qui a les dimensions souhaitées par la Fédération Française d'Escalade permet justement d'atteindre un niveau régional et non d'initiation et de pouvoir évoluer d'ici quatre, cinq, six, sept ans vers un club d'escalade pris en charge par l'USMV. Vous voyez qu'il y a aussi non seulement de l'espace, mais de la hauteur sous plafond.

Le phasage des travaux va être assez compliqué car nous allons faire en sorte de pouvoir de continuer à exploiter une partie de cet espace sportif, notamment le gymnase existant qui accueille la gym sportive. La première phase serait la démolition des constructions avec certainement un peu d'occupation du gymnase puisque l'on va démolir une partie des vestiaires. Cette phase s'étend sur cinq mois. La deuxième phase comprend la construction de la partie neuve. La troisième phase porte sur la rénovation de la salle existante, du bâtiment existant, avec un bardage, une isolation thermique. Tout cela pour une livraison en septembre 2024.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 7 250 000 €. La délibération a pour objet de désigner officiellement le maître d'œuvre qui nous a soumis sa rémunération à 12 %, qui n'était pas très éloignée des autres demandes des autres équipes. Nous aurions au total un coût pour l'architecte et maître d'œuvre de 1 196 000 € TTC.

J'en profite pour remercier ceux qui ont participé à ce concours. J'avais aussi invité dans le jury, le Maire de Vélizy qui a construit tout à fait récemment un équipement extraordinaire qui s'appelle l'espace Vazeille et qui contient dojo, salles de sports collectifs, mais pas d'escalade. Ce bâtiment a coûté 20 millions d'euros. Tout reste à faire maintenant et notamment pour la maîtrise du coût prévisionnel des travaux soit bien respectée. Je ne vous cache pas que je suis un petit peu inquiet quand je vois l'évolution des coûts de construction actuels, que ce soit pour le logement ou pour le bâtiment de façon générale, avec des coûts de matériaux qui évoluent de façon extrêmement importante. Le PVC a pris, je crois, 25 % en peu de temps. Beaucoup de bailleurs sociaux me disent que cela devient extrêmement compliqué d'arriver à équilibrer les opérations qui ont été décidées il y a un ou deux ans avec un coût objectif qui maintenant est très différent. Je suis assez inquiet, à la fois pour nos travaux, mais également pour l'avenir du bâtiment et de la construction, dont nous avons franchement besoin à Viroflay comme partout en Île-de-France et certainement en France. »

Mme CHOPARD : « Je voulais vous remercier, Monsieur le Maire, et saluer le travail des équipes pour l'organisation de ce jury. Comme vous l'avez noté, vous avez accepté de renvoyer la décision finale du lauréat à une troisième commission de jury qui nécessite effectivement pour vos équipes de travailler sur l'analyse complémentaire des compléments apportés par les maîtres d'œuvre, qui n'étaient pas des modifications de programme. Puisqu'en fait, en phase concours, on n'a pas le droit de modifier le programme. Ce sont plutôt des demandes d'informations complémentaires par rapport aux dossiers qui ont été demandées aux équipes. Je me réjouis que le jury ait choisi le projet qui était le plus ambitieux en termes environnementaux. Vous ne l'avez pas évoqué, mais je pense que cela fait partie de vos critères de choix également. La toiture végétalisée, le fait que le bâtiment soit chauffé par une chaudière bois et des matériaux qui, pour ceux qui étaient présentés, sont à faible impact carbone et à haute qualité environnementale. Bien sûr, certains problèmes d'accès sont contraints et aucun projet n'était relativement satisfaisant sur ces

problèmes d'accès piétons et d'accès véhicules dans une impasse qui reste effectivement aujourd'hui très contrainte pour desservir le complexe. Ma dernière question était de savoir, dans le forfait de rémunération du maître d'œuvre vous parlez de missions complémentaires, si vous aviez prévu d'affermir les travaux de pose de panneaux photovoltaïques qui étaient proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre et qui permettaient d'arriver à 100 % d'énergie utilisée non carbonée. »

Mr LEBRUN : « Je ne suis pas certain que ce soit un objectif de 100 % avec les panneaux photovoltaïques. C'était en option. Pour l'instant, l'option n'a pas été levée. Elle est tout à fait envisageable dans le cadre de ce projet. Cela doit être affiné avec le projet de permis de construire à venir. Il est tout à fait possible que cela intervienne. Après, il faut voir la surface, mais chacun des groupements avait proposé en option des panneaux photovoltaïques. En tout cas, la structure du bâtiment permettra de le faire. »

Mme ÉGAL : « Nous entérinons ce jour, le choix du projet de réhabilitation-reconstruction du gymnase des Prés aux Bois. Le jury est souverain et il a délibéré. Le choix n'est donc pas discutable. C'est un beau projet. Il a intégré la plupart des besoins formulés par l'association sportive USMV, principale utilisatrice de cet équipement. Nous espérons que les autres associations utilisatrices, non associées à la réflexion, y trouveront également leur compte. Il permet un accès en voiture avec parking et dépose-minute. L'aspect extérieur est esthétique. Le projet retenu répond aux critères écologiques et d'économie d'énergie spécifiés dans le cahier des charges, Madame CHOPARD vient de le rappeler. Toutefois, le choix d'un chauffage au bois n'est pas pertinent pour l'environnement. Il mobilise un espace de stockage et nécessitera des livraisons par camions qui emprunteront la rue étroite des Prés aux Bois puis une voie d'accès au site dont ils sortiront à reculons. Ce n'est pas le meilleur point sur ce projet. Il convient cependant de rappeler que ce gymnase aurait pu être construit sur un autre terrain, rue des Prés aux Bois, beaucoup plus facile d'accès. La majorité précédente ne s'est pas donné les moyens de faire aboutir favorablement ce projet. En conséquence, elle a été contrainte de reconstruire le gymnase sur lui-même, projet complexe, nous venons d'en parler puisque c'est un projet à réaliser en site occupé, du fait qu'il est en fond d'impasse. Ces deux aspects génèrent des coûts supplémentaires importants. Dès lors, vous vous êtes focalisés sur la création d'un parking et la gestion du retournement des voitures sur la surface même du terrain à bâtir, ne changeant rien à la difficulté qu'auront les véhicules à se croiser sur cette rue étroite. Vous avez successivement refusé de nous présenter le projet, refusé de nous associer au cahier des charges, laissé sans réponses nos courriers successifs attirant votre attention sur la nécessité de favoriser l'accès par d'autres moyens que la voiture et de prévoir un espace de convivialité. Vous avez délibérément axé l'accès à cet équipement aux voitures.

En fin de parcours seulement, vous avez demandé à vos répondants d'améliorer leur offre sur l'accès piéton et vélo, mais n'était-il pas trop tard ? Or, la meilleure façon pour ne pas engorger l'impasse est de favoriser l'accès par d'autres moyens que la voiture, notamment de favoriser le flux piéton et vélo. Comment les répondants qui ne connaissaient pas la ville, le répondant retenu est de Grenoble, pouvaient-ils deviner qu'un arrêt de bus était présent au pied de la sente de l'Aulnette, qu'à moins de 10 minutes existait une gare de trains et de trams avec une grande fréquence et amplitude de services, qu'une voie d'accès côté est pouvait peut-être être utilisée pour la circulation douce ? Dans une ville de moins de 15 minutes, comme vous l'appellez, les Viroflaysiens peuvent atteindre ce gymnase sans utiliser de voiture. Les Versaillais et les Chavillois viendront par le train, les Véliziens par le tram, pour venir faire de l'escalade. Or, le projet retenu amène le flux piéton au milieu des voitures et il y a peu de places réservées pour accrocher les vélos. Peut-on encore espérer une amélioration du projet retenu dans la phase de réalisation ? Le confinement a vu le développement du click & collect qui permet d'obtenir un produit sans entrer en contact avec qui que ce soit. Avec le principe de la dépose-minute et l'absence d'un espace d'accueil vraiment convivial, les sportifs viendront consommer une activité. Cette approche va à l'encontre du principe associatif, créateur de liens entre les pratiquants, mais aussi les accompagnateurs et les animateurs. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons. »

Mme BILLAUDEL : « Excusez-moi, je réagis tout de suite. Je voudrais juste dire en tant que femme d'architecte, maître d'œuvre, vous les prenez pour des demeurés, Madame ÉGAL. Vous imaginez qu'ils vont répondre à un projet comme ça, sans s'être renseignés sur l'environnement ? Enfin, écoutez, excusez-moi. C'est honteux ! »

Mr LEBRUN : « Je poursuis. Tous les projets que nous lançons font l'objet de visites sur le terrain par les équipes qui répondent. Les équipes d'architectes sont parfaitement au courant, même si elles sont installées à Grenoble, du site, du dénivelé, des accès. Les Services Techniques leur font visiter le site. Après, cela peut ne pas vous plaire, mais c'est un peu contradictoire. On nous dit, « il n'y a pas de possibilité d'accès voitures. Les voitures se gênent, donc il faut favoriser l'accès piéton. » Oui, il y a deux sentes, dont une sente qui est assez large, qui amènent à ce bâtiment. On pourra mettre des vélos. On pourra prendre des places de stationnement éventuellement pour y mettre des vélos. Là-dessus, c'est tout à fait évolutif. S'il y a des places de stationnement à l'extérieur, elles seront facilement transformables en places vélos. Mais si je vous écoute, il aurait fallu dire, « il n'y a pas de parking souterrain. Il n'y a pas de parking du tout et donc, vous venez à pied ou à vélo. » Cela ne marche pas comme cela, Madame ÉGAL. Nous avons choisi de pouvoir faciliter un peu l'accès aux uns et aux autres. Soyons raisonnables. Effectivement, nous avons gardé dans le PLU un emplacement réservé sur un terrain à l'angle de la rue des Prés aux Bois et de la rue Joseph Bertrand. Le propriétaire de ce terrain a fait valoir son droit de délaissement à un moment donné en disant, « Monsieur le Maire, j'ai un emplacement réservé sur mon terrain. Je ne peux pas en faire ce que je veux, donc je vous demande de bien vouloir racheter ce terrain. » « Très bien. Combien le rendez-vous ? » J'ai attendu un an avant de lui apporter ma réponse. Ce terrain a été vendu plus de quatre millions d'euros. Quatre millions d'euros pour acheter un terrain qui fait peu ou prou à peu près la surface de celui-ci, pour démolir un gymnase et le reconstruire ailleurs, quelque 150 mètres plus bas ? Et après, que fait-on du terrain sur lequel se trouve le gymnase actuel ? Pour le valoriser, pour essayer de financer ces quatre millions d'euros du foncier qu'il aurait fallu acheter, on fait quoi ? On fait du logement ? Vous m'auriez dit, « Monsieur le Maire. Vous construisez du logement avec obligation de faire du parking et vous allez introduire des voitures sur cet espace de logement ? » Je ne comprends plus rien. Nous avons choisi dans ce quartier pavillonnaire de ne pas faire de logement collectif. Cela n'avait pas de sens justement au fond d'une impasse. Nous avons choisi de dire, « il a une destination sportive. On la renforce à moindre coût. » 7,2 millions en travaux, c'est déjà assez important, à côté d'une école qui peut bénéficier directement de cet équipement. Les centres de loisirs peuvent en bénéficier aussi. Il y a un lien étroit et c'est en bordure de forêt. Nous avons conforté la position sportive de ce lieu. Vous vous êtes réjoui d'abord et puis après, tout ce que vous avez dit était négatif. Je pense que les utilisateurs de cet espace seront contents quand ce sera fait. Je vous laisse avec vos pensées négatives, mais je trouve qu'il faut aussi se réjouir quand cela est nécessaire. J'ai vu la piscine que l'on a ouverte lundi dernier. Je vois sur les réseaux sociaux des personnes qui disent, « ah, elle ne fait que 25 mètres » ; les gens ne sont pas capables de se réjouir. On est dans une sorte de pessimisme total et vous y contribuez. On peut dire des choses effectivement en disant, « cela aurait été bien de faire ci et ça », mais je trouve que ce n'est pas raisonnable. Vous dites, « la chaudière au bois, c'est n'importe quoi parce que cela nécessite du stockage. » On en a du stockage. Il est prévu par le maître d'œuvre. C'est un peu compliqué, mais est-ce que l'on a une livraison tous les deux jours, toutes les semaines, tous les mois ? L'architecte nous a répondu qu'en période de chauffe d'hiver, c'est une livraison tous les mois compte tenu du stockage qui est nécessaire. En période plus chaude, c'est une livraison tous les trois mois. La question de l'accès sera un peu technique effectivement, mais de façon assez limitée. La chaudière au bois est aussi un moyen de répondre aux questions de consommation d'énergie fossile. On ne met pas de gaz ni de fioul. On pourrait dire, « mettez des pompes à chaleur. » Je vous rappelle qu'il y a des voisins autour qui se plaignaient du bruit de la ventilation de la salle de tennis de table. Il a fallu installer un piège à son autour. Poser des pompes à chaleur en nombre suffisant et en taille suffisante pour chauffer un bâtiment comme celui-ci avec le volume qu'il contient, est assez contraignant pour le voisinage. La solution proposée est la plus élégante. »

Mme ÉGAL : « Je ne voudrais pas que vous me fassiez dire ce que je n'ai pas dit. Premièrement, vous faites allusion à la piscine. Nous avons toujours dit que ce projet était un beau projet. À chaque fois que nous l'avons visité, on vous l'a dit. Ne faites pas de corrélation entre ce que j'ai dit aujourd'hui sur le gymnase des Prés aux bois et le sujet de la piscine. »

Deuxièmement, j'ai bien insisté au début pour dire que c'est un beau projet. Nous l'avons vu. Ce que nous regrettons, c'est cette question d'accès multiples. Bien sûr l'accès voitures a été prévu, mais si la question avait été formulée de façon plus nette aux répondants, le flux piéton et les circulations douces auraient été mieux intégrés dans ce projet. Cette question n'ayant pas été mise en avant comme une question forte dans le projet, on arrive à un flux piétons et des circulations douces qui donnent sur le flux voitures, ce qui est très regrettable. J'espère que dans la réalisation, dans le permis de construire, il pourra y avoir des évolutions qui feront que ces accès pourront être de meilleure qualité que ce qui est prévu à ce jour. »

Mr LEBRUN : « Vous pensez réellement que c'est un sujet que l'on va laisser de côté ? Évidemment, le permis de construire va donner l'occasion d'examiner le sujet. Il permet d'affiner les choses. Nous allons voir ce qui est réalisable. Ne me faites pas dire non plus ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que vous aviez dénoncé la piscine. Je dis simplement que l'esprit négatif ambiant, pas au sein de ce Conseil Municipal, mais globalement sur la société, fait dire des choses à des personnes qui sont complètement absurdes. Je ne vous ai pas associée à ces commentaires absurdes. Simplement, je dis qu'il y a des personnes qui devraient se réjouir. Heureusement, il y a des personnes qui leur ont rappelé sur les réseaux sociaux « mais réjouissez-vous ! Il y a beaucoup de villes de la taille de Viroflay qui n'ont pas de piscine. » Et en plus, de cette qualité-là. Nous passons au vote pour le choix de ce projet, du maître d'œuvre et de sa rémunération puisque c'est l'objet de la délibération n° 6. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Trois abstentions, Madame ÉGAL, Monsieur FLORENCE, Madame SÜBERKRÜB. Le reste du Conseil Municipal est pour ce projet. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD,

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

APPROUVE la décision du jury de concours gymnase Prés aux Bois.

7 - MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES, DES HORAIRES ET DES MODALITES D'ACCUEIL DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES PEDT, PLAN MERCREDI – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Mme BILLAUDEL : « Il s'agit du prolongement de ce que nous avons voté en avril 2021, c'est-à-dire le retour à une semaine scolaire de quatre jours. Pour ce faire, nous avons modifié certains documents : le règlement de fonctionnement du périscolaire et extrascolaire et de la pause méridienne, le projet éducatif territorial, PEDT (Projet EDucatif Territorial) et son annexe, la charte du plan mercredi pour une période de trois ans, de 2021 à 2024. Ces documents ont bien entendu été préparés par les services. Ils ont été soumis aux Présidents des associations de parents d'élèves puisqu'avec le confinement, malheureusement, nos réunions se faisaient à petit effectif, et aux élus de l'opposition. Certaines modifications ont été apportées et je vous propose aujourd'hui d'adopter ces trois documents : deux documents, dont un avec son annexe. Je précise que s'agissant du PEDT et de la charte du plan mercredi, c'est un cadre qui répond à des obligations, mais que ce qui est important derrière, dans ce cadre-là, c'est tout le travail de plan pédagogique, de programme pédagogique que vont mettre en place les équipes de référents et d'animateurs. Je précise deux contraintes fortes : la contrainte sanitaire liée au Covid et la contrainte sécuritaire puisque nous sommes encore en Vigipirate. Ceci étant, je vous garantis que sans sortie et même avec des groupes cloisonnés, les enfants ne sont pas malheureux, font beaucoup de choses et je salue l'intelligence, l'engagement de nos animateurs. Globalement, nous avons des retours très positifs, même avec toutes ces contraintes. »

Mme PACHOT : « Le groupe « Viroflay, c'est vous » tient à souligner la qualité de la concertation qui a été menée par la ville à l'occasion du renouvellement du PEDT. Concertation et vote à l'issue desquels le choix des familles s'est porté pour une semaine scolaire de quatre jours. Cette décision a conduit la ville à adapter son organisation et à construire un nouveau PEDT avec un plan mercredi qui soit soucieux du maintien d'une offre périscolaire variée et de qualité, y compris pour l'accueil durant ces mercredis. Nous l'en félicitons pour que cela profite au plus grand nombre. Nous sommes par ailleurs très sensibles aux objectifs qui ont été retenus par la ville dans son PEDT, notamment l'intégration de tous les enfants aux activités périscolaires, à la culture et aux apprentissages, en incluant les situations de handicap. Également la sensibilisation au sujet environnemental par des projets extrêmement pratiques. Toutes ces activités sont visiblement très louées par les parents d'élèves. Toutefois, nous considérons qu'elles sont trop méconnues au niveau de la commune, qu'elles mériteraient une plus large communication. Il nous semble que cela permettrait de faire émerger de nouveaux projets en lien avec le tissu local viroflaysien et également de réunir les écoliers des trois groupes scolaires qui ne se connaissent pas toujours beaucoup. On sait que la césure des rives est importante et il faudrait les réunir autour d'une identité commune et viroflaysienne à terme. Nous espérons que les ajustements et les projets des référents permettront dans les prochains mois d'intégrer ce type d'évolution et nous voterons pour cette délibération. »

Mme BILLAUDEL : « Je voulais préciser que nous redémarrons quelque chose de nouveau, il va y avoir des évolutions, des adaptations, comme nous l'avons fait lorsqu'il y a quatre ou cinq ans, lorsque nous sommes passés à quatre jours et demi. Je suis totalement d'accord avec vous sur notre visibilité. C'est vrai que c'est un sujet dont je parle depuis longtemps avec mon équipe et les référents et il faut absolument que l'on travaille sur cette visibilité et une lisibilité de proximité avec les utilisateurs en direct, pas forcément en passant par une communication institutionnelle.

C'est un sujet majeur. Je ne vous cache pas que depuis un an et demi, les priorités ont été ailleurs, vous vous en doutez, mais cela fait vraiment partie des axes parce que les familles sont demandeuses de savoir ce qui se passe. Techniquement, elles le savent. Il y a des panneaux d'affichage où les choses sont écrites, mais la vie fait qu'elles n'ont pas forcément le temps d'en prendre connaissance. Nous avons un vrai travail à faire. Sur l'axe rive droite-rive gauche, certains enfants se connaissent puisqu'au moment des vacances scolaires, il y a des regroupements. Il y a toujours un fil conducteur grâce notamment à la fête de la ville. Les référents sont au courant et il y a un travail qui se fait dans tous les accueils sur ce thème-là. C'est une chose prioritaire. D'ailleurs, cela a donné lieu, si vous les avez vus lorsque cette fête avait lieu, à des défilés avec des chars et des choses assez extraordinaires. J'ai tout à fait entendu ce que vous m'aviez écrit et dit. On va voir ce qui va se passer parce que c'est vrai que nous avons une grande inconnue, ce sont les mercredis. Combien allons-nous avoir d'enfants, ou le soir ? Est-ce que cela va modifier le temps de présence des enfants en collectivité ? Très honnêtement, je n'en suis pas convaincue. Je le souhaite pour eux parce que même si nous faisons beaucoup d'efforts, les écoles et le préscolaire, ce sont quand même des journées très difficiles que même nous adultes ne supporterions pas forcément. Quand on voit des petits de trois ans qui sont du lundi matin, 7h45 au vendredi soir 18h45 en collectivité. C'est le choix des familles.»

Mr LEBRUN : « C'est vrai que l'une des difficultés est que l'on fait énormément de choses, mais on ne le fait peut-être pas suffisamment savoir. Cela fait partie des sujets. On préfère faire, mais c'est bien aussi de le faire savoir. Cela permet peut-être effectivement d'inciter des personnes à se lancer dans tel ou tel projet, de façon individuelle, de façon associative pour créer une sorte de dynamique. C'est un sujet que nous aurons à travailler, bien sûr. »

Mr FLORENCE : « Je vais revenir sur le plan mercredi et sur le PEDT qui sont des plans qui ont fait l'objet d'un travail important de la part des personnels des Affaires scolaires, pour que les jeunes viroflaysiens puissent profiter d'activités enrichissantes en centres de loisirs. Nous souhaitons remercier ces équipes. Notre groupe a quelques remarques qui ont déjà été exprimées lors de la commission réunie fin mai et qui s'appliquent autant à l'un qu'à l'autre de ces deux plans.

Si les échanges avec les enseignants sont indispensables, ne serait-ce que pour harmoniser les conditions d'utilisation des locaux, il nous semble opportun de dissocier le temps scolaire, le temps périscolaire et le mercredi, surtout avec un mercredi qui ne sera plus travaillé à partir de septembre. En effet, les activités avec le programme d'enseignement de l'école, que ce soit en élémentaire ou en maternelle, et le travail

quotidien des équipes d'enseignants doit rester modéré, par exemple pour une fête de fin d'année. Le mercredi est aussi l'occasion de pouvoir sortir du cadre scolaire aux nouvelles découvertes. Elles peuvent notamment servir aux enfants en difficulté scolaire qui pourront se découvrir des compétences et des dons particuliers dans un cadre beaucoup moins strict que celui de l'école. Lier le mercredi au cadre scolaire peut donc être très négatif pour un certain nombre d'enfants.

Dans la liste des intervenants du mercredi, nous souhaitons souligner le nombre important d'activités dites intéressantes. Par exemple souligner aussi la présence d'activités qui seront faites à l'intérieur des centres de loisirs par des associations extérieures aux centres de loisirs, pas uniquement par des animateurs.

Néanmoins, même si j'ai entendu la réponse, nous souhaitons renouveler notre idée d'étudier la possibilité que certains enfants puissent pratiquer une activité autre en plus du centre de loisirs, à l'extérieur, même si nous avons bien conscience des problèmes juridiques que cela pose et qui doivent être sécurisés. Nous savons très bien aussi que la mise en place n'est pas simple et ne pourrait être que progressive. Cela éviterait un partage des jeunes Viroflaysiens en deux, ceux qui font une activité d'un côté soit parce que l'un des parents ne travaille pas, soit parce qu'ils sont gardés à domicile, et ceux qui n'en font pas. La mixité sociale dont nous partageons l'objectif n'en serait que plus forte.

Enfin, une remarque plus générale sur les centres de loisirs. Les équipements de loisirs extérieurs qui existaient au centre de Dieuleveult n'ont pas été transférés dans les écoles. Quels nouveaux équipements qui pourraient servir le mercredi pourrait-on déployer, par exemple des tables de ping-pong, des panneaux de basket, des baby-foot, etc. ? Nous voterons favorablement cette délibération. »

Mme BILLAUDEL : « Pour les équipements pour l'instant, nous avons les tables de ping-pong. Je suis complètement d'accord que le centre de loisirs à l'école, ce n'est pas l'école au centre de loisirs. Ce sont deux choses complètement différentes. C'est pour cela que ce qui est proposé aux enfants n'est pas proposé à leurs parents. C'est très important. Ce ne sont pas les parents qui choisissent une activité pour les enfants. Les enfants ont accès à un programme et c'est eux qui choisissent. Parce que l'on a trop souvent vu le papa ou la maman qui déposent l'enfant en disant, « tu as vu ? Il y a piscine. Il faut que tu y ailles absolument. » Et dès que le père ou la mère avaient le dos tourné, l'enfant disait, « je n'ai pas du tout envie d'aller à la piscine. J'ai envie d'aller faire de la pâte à modeler. » Le centre de loisirs, ce sont des activités pour les enfants, variées et diverses, en veillant bien entendu, parce qu'il y a quand même des enfants qui sont plus en retrait, à inciter certains à aller participer à des activités. Mais c'est un centre de loisirs. Ce n'est pas un centre de formation. On est bien d'accord que l'on n'est pas à l'école. Nous avons des tables de ping-pong, des panneaux de basket dans certaines écoles. Cela pourra évoluer par la suite. Aujourd'hui, ce n'est pas la priorité et puis surtout, ce que l'on voudrait, c'est que les enfants puissent ressortir le plus possible. Cet été, ils vont aller à la piscine et dans la forêt, ils vont participer à des pique-niques. Beaucoup d'activités leur sont proposées.

Pour en revenir à la possibilité d'aller sur des activités extérieures, je rappelle qu'en centre de loisirs, on n'est pas enfermé de 7h45 du matin à 18h45. On peut venir chercher son enfant à 17 heures pour des activités, mais il ne revient pas après. Par contre, ce que nous intégrons, ce qui est nouveau, c'est un peu le même principe que les NAP, des activités qui vont se poursuivre entre autres avec les CMR. Je pense que Monsieur PERRIER doit connaître les CMR, les Centres de Musique Ruraux, qui sont absolument extraordinaires. On va avoir des activités comme cela. Mais aller au foot, pour l'instant, non. Juridiquement, à partir du moment où l'enfant a quitté, l'enfant n'est plus là. S'il y a un accident, on ne prend pas le risque. En revanche, nous allons vraiment essayer de développer des activités en interne. Après, ce que vous dites sur les différences, c'est le choix éducatif des parents de mettre en centre de loisirs ou d'avoir quelqu'un à domicile. Quand on voit pour certains ce que coûte une journée de centre de loisirs, ce serait peut-être moins onéreux d'avoir une baby-sitter. Ce sont des choix.

Le centre de loisirs reste toujours ouvert, il y a du monde, des enfants, des activités. En revanche, le baby-sitter peut se désister.

Je vous remercie pour les compliments que je transmettrai aux Services parce que je suis d'accord avec vous. Nous avons vraiment des équipes super. »

Mr LEBRUN : « Non seulement il y a des équipes, mais je veux aussi remercier le travail qui a été fait depuis que nous avons fait cette concertation pour le passage à quatre jours. Cela n'a pas été facile car cela s'est joué à neuf voix, et il y a forcément des gens qui sont mécontents. Je voulais remercier tous ceux qui ont participé : les services qui ont préparé tout cela et qui ont fait des simulations ; évidemment les parents

d'élèves, les élus que ce soit de la majorité ou des deux groupes. Et bien sûr Pauline BILLAUDEL et dans les Services évidemment, j'intègre Hassen GUERRAS. Pauline BILLAUDEL a, comme on dit, « mouillé la chemise » en l'occurrence et contribué à faire en sorte que les personnes puissent s'entendre et se parler les unes, les autres dans ce choix, cette évolution. La mise en place ne se fera pas de façon simple, il faudra aussi être tolérant.

Mme BILLAUDEL : « Si en septembre nous n'avons plus de non-brassage, de port du masque, ce sera plus simple. Si par malheur nous avons encore cette notion de non-brassage des groupes... Je me suis quand même engagée auprès des parents, même s'il y a un non-brassage des groupes à remettre quand même une garderie du matin en septembre, peut-être sous une autre forme. Nous faisons pour le mieux. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la modification des rythmes scolaires, des horaires et des modalités d'accueil des activités périscolaire et extrascolaire PEDT, PLAN mercredi et le règlement de fonctionnement.

8 - AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES COMMERCIALES

Mr LEBRUN : « Nous passons à la rubrique Commerce. Il s'agit d'instaurer une aide financière. Nous avons compris qu'il était nécessaire ou jugé utile d'accompagner des commerçants dans la rénovation de leurs vitrines. Christine CARON va vous proposer le dispositif. »

Mme CARON : « La municipalité a pour objectif en matière économique de renforcer son attractivité et d'améliorer la qualité de vie dans les espaces publics, de développer et de maintenir de façon cohérente une activité au sein des différents quartiers commerçants. Dans ce cadre et afin de favoriser la modernisation des devantures commerciales, d'améliorer l'esthétisme de ce tissu et d'insuffler de fait une nouvelle dynamique commerciale et urbaine, une aide à la rénovation des vitrines commerciales est proposée aux commerçants et artisans. Ce dispositif va intéresser les entreprises commerciales et artisanales. Il s'inscrit aussi dans la continuité de la charte des devantures que nous avons élaborée en mars 2021. Cette charte de devantures a été mise sur le site de la ville en mars 2021 et un article est paru dans le magazine de Viroflay de la même époque. Cela nous sert de base pour aider les nouveaux acteurs quand nous rencontrons des commerçants, des acteurs économiques, porteurs de projets, qu'ils soient déjà sur Viroflay ou que ce soit de nouveaux porteurs de projets qui ont le souhait de s'installer sur Viroflay. En complément de ce document fourni en exemplaires papier aux personnes qui viennent nous voir au niveau des affaires économiques, nous avons décidé d'instaurer, d'inciter les acteurs économiques à renouveler leurs vitrines. Ce dispositif va cibler les installations déjà existantes. Il exclut de fait les nouvelles installations et privilégie les commerces ne faisant pas l'objet d'aides spécifiques liées à une franchise ou une marque nationale par exemple. Nous avons défini une procédure pour lister les travaux qui sont éligibles. Cela va concerner des travaux extérieurs qui sont liés à l'embellissement de la vitrine, telle la façade de la surface de vente. Nous allons donc soutenir la rénovation et l'embellissement, les restaurations de peinture, l'installation ou le changement d'une enseigne par exemple, les stores, la modification de la surface vitrée, de l'éclairage aussi. Les conditions d'attribution sont les conditions classiques. Évidemment, le commerce doit être installé à Viroflay, mais surtout, le commerçant devra suivre les préconisations techniques et architecturales de la charte des devantures que nous avons évoquée plus haut. Il devra aussi avoir sollicité préalablement et obtenu les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet auprès des Services de la ville et de l'architecte des bâtiments de France. Le projet devra avoir été réalisé conformément aux règles d'urbanisme en vigueur. Ils devront ensuite constituer un petit dossier dans lequel il y aura une convention, l'arrêté de Monsieur le Maire qui autorise la réalisation des travaux, la copie des factures acquittées et les éléments administratifs classiques.

Cette subvention sera accordée par le Maire et pourra aller jusqu'à 20 % du montant HT des travaux subventionnables avec un plafond de subventions fixé à 5 000 € HT. Pour inciter des zones de quartiers à

se regrouper, nous allons augmenter ce pourcentage jusqu'à 25 % en cas d'une demande simultanée de cinq commerçants maximum regroupés. Autre condition, nous proposons une demande unique par installation sur les deux ans.

Enfin, les travaux devront avoir été exécutés conformément à ce qui avait été proposé. Une fois la subvention obtenue, nous souhaitons que le propriétaire s'engage à solliciter l'avis de la mairie pour tous travaux de nature à modifier sa devanture pendant une durée de cinq ans. A défaut, le remboursement de la subvention pourra lui être réclamé. Il s'agit là d'une incitation à la rénovation. Sur la base de la charte des devantures et de cette aide, nous espérons maintenant que les commerçants vont y penser, vont construire des projets et vont nous soumettre cela. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette aide sous les conditions qui ont été exposées aujourd'hui et d'autoriser le Maire à signer la convention d'octroi de subventions pour l'aide à la rénovation de vitrines commerciales, conformément au dispositif de la présente délibération. »

Mr LEBRUN : « Merci, Madame CARON. Projet auquel nous réfléchissons depuis quelque temps pour essayer d'harmoniser un peu et inciter les commerçants à se lancer. »

Mr FLORENCE : « La ville souhaite développer l'attractivité des commerces, ce qui est une bonne chose. Pour autant, les sommes dont nous parlons sont importantes pour chaque commerce concerné. Elles figuraient au budget 2020, mais elles ne nous avaient pas été précisées comme telles au moment du vote du budget. Nous découvrons donc ces subventions aujourd'hui qui sont soumises à conditions et qui ne nous semblent pas assez suffisantes. Concernant l'éclairage, la charte des devantures commerciales précise une interruption entre une 1 heure et 6 heures. Au vu de la faible circulation dans Viroflay la nuit, et de l'objectif d'économie d'énergie, nous préconisons que les vitrines ne soient pas éclairées la nuit dès 22 heures et jusqu'à 7 heures du matin. De plus, il devrait avoir une contrepartie en économie d'énergie afin d'être certains que les vitrines rénovées et attractives aient une isolation aux dernières normes. Bien sûr, les vitrines seront vraisemblablement constituées de matériaux récents et aux dernières normes, mais la municipalité doit s'en assurer et être motrice. En effet, il s'agit d'un point essentiel dans la transition énergétique qui n'est pas évoqué dans les critères présentés.

Enfin, ce pourrait être l'occasion pour les commerçants qui ne l'ont pas fait de leur demander de rendre accessible leur commerce. Pour ces raisons et malgré l'intention positive de soutenir nos commerces, nous ne pouvons pas approuver cette aide, car elle n'a pas assez de contreparties indispensables en accessibilité et surtout en transition énergétique. L'isolation des bâtiments est un point essentiel dans la transition énergétique, que ce soit pour les commerçants ou pour les particuliers et la ville doit faire plus à ce sujet. Nous l'avions d'ailleurs déjà évoqué lors de notre campagne et lors des votes au mois de mars sur le rapport annuel de Soliha »

Mr LEBRUN : « Je comprends que la question de la transition énergétique soit une vraie question et nous l'intégrons. Ceci dit, regardez un peu le fonctionnement des commerces. Regardez les boulangeries. Une boulangerie nous demande de pouvoir rénover sa vitrine. Vous avez trois clients ou un client par minute. La porte s'ouvre, se ferme, s'ouvre, se ferme. Donc nous allons mettre des vitrines avec triple épaisseur, mais en même temps, en s'ouvrant et en se fermant, il y a une déperdition énergétique. Il y a beaucoup de commerces qui de cette façon-là ont des flux entrants et sortants qui ne sont pas forcément compatibles. Alors on peut avoir une vitrine très performante sur le plan énergétique, mais le fonctionnement amoindrira les effets. Certains commerçants ouvrent totalement leur vitrine, et la referment après. Ce qui est important, c'est que lorsque la vitrine est fermée, on ait quelque chose qui soit beau et que les vitrines soient d'abord pratiques pour le commerçant et les clients. Le critère de base va être celui-ci. Après, effectivement, ils ne vont pas mettre du verre de deux millimètres parce qu'il y a aussi un certain nombre de contraintes de type sécuritaire. Cela ne me paraît pas indispensable en tout cas de mettre ce type de critères dans les conditions d'attribution de cette subvention. Nous en avons parlé entre nous. Après, lorsque l'on pose un store, il n'y a pas de question d'économie d'énergie. Celui-ci va permettre d'atténuer les rayons du soleil. Il est là pour cela principalement. Cela ne me paraît pas utile en tout cas de mettre ce type de conditions. »

Mme CARON : « Nous en avons parlé en commission, Monsieur FLORENCE, parce que j'ai eu la même réponse. Au moins, on est en phase par rapport aux ouvertures des fenêtres et des portes qui restent ouvertes, mais ce n'est pas un argument. Si une vitrine est restaurée avec des doubles vitrages, on voit bien que par

rapport à ce qui était avant de toute façon, sans vouloir imposer des normes, on va être beaucoup mieux. Il va y avoir un facteur très, très important d'amélioration. Par nature, les portes s'ouvrent et se ferment beaucoup dans des commerces qui fonctionnent bien. Notre objectif est d'inciter les commerçants à faire la démarche, et pas à les dissuader en raison des coûts induits.

Ce dispositif était inclus dans le budget des Affaires économiques : 10 000 € pour l'année 2021 que l'on souhaite reconduire en 2022. »

Mr LEBRUN : « Merci de cette réponse Madame CARON. Nous procédons donc au vote pour cette délibération, en espérant qu'effectivement, il y ait un maximum de commerçants qui soient intéressés par cette offre. C'est l'objectif et un commerçant qui rénove sa vitrine, c'est pour rendre son commerce plus attractif et pour éventuellement plus de confort à l'intérieur. Les commerçants qui n'ont pas besoin d'avoir de vitrines qui s'ouvrent, qui se ferment ont envie d'avoir un confort intérieur et donc de moins chauffer. Forcément, ils choisiront une vitrine qui sera plus performante sur un plan énergétique.

Il est difficile de donner une condition générale qui ne pourra pas s'appliquer sur un certain nombre de situations et qui s'appliquera de toute façon pratiquement de façon automatique pour d'autres situations.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD,

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

APPROUVE l'aide à la rénovation des vitrines commerciales.

9 - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE BORNE ÉTAPE SUR LA VOIE DE LA 2^{ÈME} DIVISION BLINDEE DITE BORNE DU SERMENT DE KOUFRA

Mme HERMANN : « La délibération que je vous présente concerne un projet d'acquisition et d'installation d'une borne étape sur la voie de la 2^{ème} DB. Vous savez qu'en août 1944, la 2^{ème} DB mettait le pied sur le sol français en arrivant de son épopée africaine avec pour objectif de traverser la France et d'arriver jusqu'au Nid d'Aigle d'Hitler à Berchtesgaden. Ce trajet est désormais appelé la voie de la 2^{ème} DB et bien entendu, il y a eu toute une étape au mois d'août, vers le 23 août 1944, qui est passée dans les Yvelines, avec pour objectif d'arriver à Paris par le pont de Sèvres. La ville de Viroflay se trouve sur ce parcours et déjà un certain nombre de communes des Yvelines, il y a huit bornes de ce type dans les Yvelines : les villes ont souhaité matérialiser ce passage et ont installé ce type de bornes. La ville de Viroflay a soumis une proposition d'installation à la société du Maréchal Leclerc qui perpétue l'histoire de ce tracé et la proposition a été acceptée. Donc l'objectif serait d'installer cette borne. Sachant que c'est cette société qui prend en charge la plaque commémorative et que le coût estimatif serait de l'ordre de 2 100 €, 1 800 € pour l'acquisition de la borne et 300 € pour la plaque, sachant que toutes les inscriptions, toute la partie communication seraient faites par la société. Vous pouvez voir ce type de bornes. Il y en a une à Versailles près du monument aux morts. Il y en a une autre à l'entrée de Chaville, tout à fait à la sortie de Viroflay en allant vers Sèvres. Nous serions donc sur le parcours. Bien sûr, nous associerons l'installation de cette borne à une communication auprès des scolaires pour rappeler cet épisode de l'histoire. »

Mr FLORENCE : « L'acquisition d'une borne se fait dans le cadre d'un marquage historique de la progression de la 2^{ème} DB, donc 1944-1945, et nous sommes favorables à la matérialisation de cet événement historique. Nous prenons note du fait que l'inscription sur la plaque ne fera référence qu'au passage de la 2^{ème} DB par Viroflay et au commandement de sa division par le Général Leclerc comme c'est notamment le cas sur les bornes installées à Versailles ou à Chaville.

Nous avons aussi noté dans la délibération, précisément dans le texte qui l'accompagnait, que Viroflay avait été libéré par le Général Massu, qui n'était pas Général à l'époque, qui commandait donc le sous-groupe qui libérait Viroflay. Nous nous opposons à toute référence au Général Massu, eu égard à son comportement ensuite en Algérie. Nous allons voter favorablement la délibération. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'acquisition et l'installation d'une borne étape sur la voie de la 2^{ème} Division Blindée dite Borne du Serment de Koufra.

10 - SUBVENTION POUR LA REALISATION DE DECORS PEINTS, FRESQUES SUR LES FAÇADES

Mr LEBRUN : « Madame HERMANN, vous poursuivez avec un nouveau dispositif de subventionnement de fresques possibles sur les propriétés privées. »

Mme HERMANN : « Vous savez que la ville cherche régulièrement à améliorer la mise en valeur de sa qualité urbaine et architecturale. Plusieurs documents, le Plan Local d'Urbanisme, la charte architecturale qui a été élaborée avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, le CAUE, et les Viroflaysiens, la charte des devantures et vitrines dont Christine CARON a évoqué l'existence tout à l'heure. La ville de Viroflay souhaite que son patrimoine bâti soit beau et ne soit pas pollué par les tags. Malheureusement, vous n'êtes pas sans savoir que dans la plupart des villes françaises et en particulier en Île-de-France, on a très souvent des murs tagués. Nous avons déjà eu des actions anti-tags en faisant intervenir des artistes sur des murs qui étaient fréquemment tagués et l'on se rend compte que l'existence de fresques sur ces murs limite considérablement, voire empêche les tags ultérieurs. Nous nous sommes donc dit qu'il serait bon de définir un dispositif d'aide de la ville pour faciliter les façades privées, alors bien sûr, celles qui sont visibles du domaine public, pas l'arrière de votre jardin ; et donc d'apporter une contribution financière et une aide aux particuliers, propriétaires, copropriétaires, qui souhaitaient effectivement faire intervenir un artiste pour embellir et éviter la propagation des tags sur leurs murs. Les conditions d'attribution dépendent effectivement de la situation de l'immeuble. Il faut que l'immeuble soit visible sur le domaine public, qu'il ait eu affaire à des tags réguliers. Il faut que les travaux soient faits dans les règles de l'art. C'est-à-dire qu'il y ait un artiste qui intervienne ou une personne qualifiée. La demande doit être formulée en mairie avec un devis détaillé. L'instruction de la demande sera faite par la commission d'urbanisme et soumise à l'architecte des Bâtiments de France puisqu'il y a quand même une forte présence sur le domaine public de ces motifs. Le calcul de la subvention sera fait sur la base des factures acquittées. Nous proposons un montant maximum plafonné à 25 % des travaux avec une subvention qui ne pourra pas dépasser 3 000 €. Je vous demande donc de pouvoir approuver le dispositif que je viens de vous décrire et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions après le dépôt des factures détaillées. »

Mr FLORENCE : « Les fresques déjà peintes dans la ville sont appréciées et acter un dispositif d'aide pour les immeubles de particuliers lorsqu'ils sont tagués et lorsqu'ils ont un visuel sur la voie publique est quelque chose de positif. Outre des artistes de métier, nous pourrions aussi prévoir de confier des réalisations aux centres de loisirs ou à Arc'ados dans le cadre de projets de longue durée. Par ailleurs, nous avons noté que la subvention pourra être accordée pour la réalisation de blasons, de médaillons, de frises, donc pas uniquement des fresques ; et certains immeubles qui ont un certain intérêt architectural, notamment ceux qui sont visibles sur l'avenue du Général Leclerc, pourraient éventuellement obtenir sous conditions, du moins il faudrait peut-être y réfléchir, une subvention nettoyage d'éléments qui sont déjà existants, pas seulement des éléments qui seraient à réaliser. Ces immeubles pourraient aussi avoir cette subvention de nettoyage lorsque les éléments préexistent et qu'ils ont un intérêt architectural. Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération. »

Mr LEBRUN : « Sur la question de projets réalisés par les enfants des écoles ou des centres de loisirs, je pense que cela s'adresse plutôt à des murs publics qu'à des murs privés. Cela a déjà été réalisé, notamment les murs de clôture dans la sente de l'Aulnette, la sente de Bracciano. Ce sont des projets qui peuvent exister et qui peuvent être intéressants pour montrer justement aux enfants que l'on peut réaliser des choses autrement qu'en exprimant leur art de façon abrupte. Je dis cela parce que l'on a surpris deux jeunes de 12, 13 ans en train de taguer devant le collège et dans la sente de Gaillon. La police leur a demandé pourquoi ils faisaient cela et ils ont expliqué que c'était « pour exprimer leur art. » Je peux vous dire que nous n'avons pas la même notion de l'art. »

Mr FLORENCE : « Les fresques, vous en avez parlé. Concernant les blasons, médaillons, il en est question dans cette délibération, mais il y en a déjà qui préexistent sur certains immeubles. »

Mr LEBRUN : « Oui. »

Mr FLORENCE : « Est-ce que l'on pourrait imaginer par exemple de les nettoyer, de les mettre un peu plus en valeur justement ? »

Mr LEBRUN : « L'idée principale, c'est d'éviter d'avoir des tags. Cela ne les supprimera peut-être pas, mais cela permettrait de les éviter. Monsieur FLORENCE, vous avez retrouvé la référence aux blasons ? »

Mr FLORENCE : « C'est dans le premier paragraphe, point 3, « nature des travaux ». »

Mr LEBRUN : « Nous l'avons écrit. Avez-vous des exemples à citer éventuellement, Monsieur FLORENCE ? »

Mr FLORENCE : « Il y a effectivement quelques immeubles sur l'avenue, côté rive gauche, qui ont des extérieurs en céramique, je pense. »

Mr LEBRUN : « Mais alors cela, c'est autre chose. Ce sont souvent des éléments de décors de façades qui sont souvent plus haut. Nous ne sommes pas dans le même cas de figure, celui de verser des subventions pour la rénovation des façades, pour le ravalement. Effectivement, si vous allez du côté de l'avenue, je peux vous citer tous les immeubles qui nécessitent un ravalement aux alentours du 13-15 avenue du Général Leclerc, par exemple. Nous sommes dans un cadre qui est un peu plus limité : ce qui est à hauteur d'homme et qui pourrait être tagué. J'évoque notamment le petit immeuble qui fait l'angle ici avec la sente du Grand Chalet et sa continuité qui sont régulièrement tagués. Le ravalement est en train d'être refait. Nous sommes en train de travailler avec le propriétaire pour créer une frise à hauteur d'homme de l'ordre de deux mètres de haut. Il s'agit d'un mur plan et c'est une vraie aubaine pour des tagueurs : visible depuis le domaine public.

Mme ÉGAL : « Vous avez fait aussi d'autres choses dans le passé. Si l'on prend la sente de la Cerisaie, vous avez créé une petite plantation tout à fait au raz du mur avec des plantes grimpantes. C'est aussi une autre solution qui a limité les tags sur cette sente. »

Mr LEBRUN : « En fait, toute solution qui permettra d'éviter du tag récurrent sera la bienvenue. Après, nous étudierons évidemment cette question.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'attribution de subventions pour la réalisation de décors peints, fresques sur les façades.

11 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR LA MANDATURE 2020-2026.

Mr LEBRUN : « Nous en arrivons à la dernière délibération. Il s'agit de la modification des statuts de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026. Je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble des statuts. Il s'agit de les actualiser en fonction de l'évolution du nombre de Conseillers Communautaires qui a déjà été acté de longue date, mais qui n'avait pas été intégrée dans les statuts. Sont ajoutées les nouvelles compétences, dont le transfert de l'assainissement des communes à Versailles Grand Parc.

Mme ÉGAL : « Comme vous venez de le dire, les statuts sont modifiés à la marge. Le nombre de conseillers a diminué. En revanche, le règlement intérieur n'est pas joint à ces statuts, ce qui ne permet pas de connaître l'organisation de la gouvernance au sein de VGP, ce serait utile de nous le transmettre. L'expérience récente de la collecte des ordures a montré les limites de cette gouvernance.

Les compétences ont peu évolué et c'est regrettable. Nous prendrons seulement quelques exemples de ce qui pourrait se faire. En raisonnant au niveau communautaire, VGP pourrait concevoir une répartition pertinente des équipements entre les différentes villes, établir en conséquence un réseau de transport et de voies d'accès permettant de desservir ces équipements. À ce sujet, il est bien rappelé dans les statuts que certaines voies, parkings ou équipements sont considérés d'intérêt communautaire, donc cela nous intéresserait de savoir lesquels sont concernés au niveau de Viroflay.

Au sujet de l'habitat, dans les autres idées, on a rappelé souvent que nous avons déploré l'absence du programme local d'habitat au niveau communautaire. C'est pourtant l'outil qui permet de piloter la création de logements à partir d'un diagnostic des besoins des populations à loger sur le territoire, et de faire ainsi accepter l'effort de construction à la population.

En termes de développement économique, une troisième idée. VGP pourrait aller au-delà de la collecte dans ses déchetteries et encourager la création sur son territoire d'entreprises de recyclage des matériaux collectés, et éviter ainsi que certains d'entre eux n'aillent s'accumuler en montagnes insalubres de déchets toxiques dans les pays émergents. Il faut savoir que sur les 53 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques produits en 2019 à travers le monde, 83 % de ces déchets terminent dans des décharges illégales ou alimentent le circuit informel de la récupération et menacent la santé de millions d'enfants, selon un rapport de l'OMS. Nous avons un rôle à jouer, Parce que nous attendons plus de la Communauté d'Agglomération, nous nous abstenons. »

Mr LEBRUN : « Vous avez posé une question, le reste était de la proposition qui ne rentrait pas dans le cadre de ces statuts. Il n'y a pas de parking d'intérêt communautaire sur Viroflay. Ni voie ni parking. Mais il n'y en a pas tant que cela. »

Mme ÉGAL : « Et l'auditorium n'est pas considéré comme un équipement d'intérêt communautaire ? »

Mr LEBRUN : « Non. La piscine non plus. Même si l'auditorium et la bibliothèque attirent beaucoup de Versaillais. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD,

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

EMET un avis favorable sur les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026, joints à la présente délibération.

Mr LEBRUN : « C'était la dernière délibération. J'ai reçu une question qui est plus une remarque, je pense, Madame CHOPARD. C'est Monsieur PERRIER qui va nous en faire communication. »

Mr PERRIER : « Dans le cadre de sa participation à la vie municipale, le groupe VCV vous a écrit le 20 mai dernier pour proposer à la majorité que vous conduisez, son implication dans une dynamique européenne, source de financements, qui permettrait de soutenir plusieurs projets que vous soutenez sur la ville. En effet, la Commission européenne a décidé de mettre en place un dispositif appelé « L'Europe des communes » doté d'un budget d'un milliard d'euros, dont seulement 133 millions ont été dépensés aujourd'hui.

Ce dispositif permet aux communes et intercommunalités de solliciter directement des fonds européens pour des actions locales autour de plusieurs grands axes d'intérêt général, dont les principaux sont la transition verte avec bien sûr les rénovations énergétiques, la transformation numérique, la cohésion sociale et territoriale, l'attractivité territoriale et résilience économique, les mobilités vertes, et il y a d'autres thèmes moindres. Les financements se font via le projet Elena avec le soutien de la banque européenne d'investissement, aux procédures d'instruction des dossiers très rapides et dont le financement peut atteindre près de 80 % des montants investis. Le Bureau des Maires de VGP a validé dans cette optique la création d'une cellule Europe de VGP appelée Comité Europe, si je ne me trompe pas, actuellement située sur la commune de Buc, ayant la certification Europe Direct. Ce Comité Europe est le point d'entrée unique pour solliciter des aides européennes. Il permet d'étudier, de simplifier et d'accompagner le montage des projets soutenus par les villes de VGP à la condition que celles-ci aient créé une Commission municipale ayant pour thème la coopération européenne et que les projets aient pu y être validés, étudiés, au sein de cette Commission.

Vous nous avez répondu vendredi 25 juin et nous vous en remercions. Nous prenons acte du fait que vous pensez, en lien avec vos collègues Maires de VGP, que cette démarche nécessite d'être affinée et semble prématurée. Nous souhaitons, comme vous nous le proposez, être informés de toutes les avancées dans ce domaine, sachant que de nombreux projets que la municipalité va mener dans les mois et années qui viennent pourraient être concernés directement par ces aides. »

Mr LEBRUN : « C'est un sujet effectivement que nous avons examiné à deux reprises en Bureau des Maires et c'est la ville de Buc qui est plutôt moteur dans ce domaine-là via l'un de ses élus, Dejan STANKOVIC qui s'occupe professionnellement de ces sujets. Il se trouve que lorsque le Maire de Buc a évoqué ce sujet au Bureau des Maires des VGP et la façon dont cela se passait, beaucoup de Maires ont posé un certain nombre de questions en disant : « on ne comprend pas bien. »

C'est pour cela que la demande doit être affinée car même le Maire de Buc n'était pas si certain des modalités de cette Commission Europe. En tout cas, nous nous sommes dits : « il vaut mieux travailler au niveau de Versailles Grand Parc et se dire que l'on peut avoir une cellule Versailles Grand Parc sur la question européenne pour essayer d'aller collecter ces financements. » S'il y a des financements à prendre, nous allons les prendre. Simplement, je m'interroge quand même sur cette question. Je pense que l'Europe est indispensable à notre pays et aux autres pays qui la composent. Je trouve que l'on se plaint beaucoup du millefeuille administratif, mais on est en train de créer encore quelque chose de nouveau. Depuis 2014, la gestion des fonds européens FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FSE (Fonds Social Européen) est confiée aux régions, soit, pour nous, la Région Île-de-France. Il existe un document de 724 pages qui explique la façon de faire. Je dois vous avouer que je ne l'ai pas regardé dans sa totalité. On nous dit qu'il faut créer des Commissions Europe dans les villes ou dans les intercommunalités qui pourraient porter les projets des villes pour les soumettre à la Commission européenne : grosso modo, les soumettre à la région qui est déléguée par l'Europe pour diffuser ces fonds. Depuis 2014, tel est le processus. Alors je ne vois pas bien l'intérêt, et c'est ce que l'on a exprimé auprès du Maire de Buc en disant, « quel est l'intérêt de créer des Comités Europe », alors que les villes débattent en Conseil Municipal de projets d'investissement. Et l'on se dit, « comme pour le département, la région, s'il y a un dispositif qui permet d'obtenir des subventions, nous faisons directement la demande et sans passer par des éléments intermédiaires qui nous paraissent un peu superflus et qui rajoutent une couche à cette procédure. »

Le débat au sein de VGP a eu lieu et nous sommes ressortis encore plus perplexes. J'ai rencontré moi-même l'élu de Buc et ce n'était pas d'une grande clarté. Pour l'instant, nous avons conclu qu'était autorisée l'extension du Comité Europe de Buc à l'ensemble de Versailles Grand Parc, « afin d'accompagner les projets portés par l'Agglomération et les communes qui la composent. » S'il y a nécessité de créer un Comité, je pense qu'effectivement, il vaut mieux le mutualiser. Il y a certes de l'argent, et tout n'est pas dépensé, loin de là. Ceci dit, le plan de financement européen dont vous faites état, était un plan qui s'achevait en 2020. J'espère qu'il y aura un nouveau plan qui va arriver. »

Mr ISSAKIDIS : « C'est un sujet que l'on surveille depuis très longtemps. D'abord, je vous renvoie au Débat d'Orientations Budgétaires où les financements FEDER ont été évoqués. Sur le plan 2014-2020, la gestion de ces fonds a été donnée aux Régions, Dans un souci de territorialité qu'il faut saluer, l'Europe a décidé que pour 2014-2020, l'argent allait directement le plus possible aux projets et le moins possible aux études. J'espère que le plan 2021-2026 sera reconduit dans cet esprit.

S'agissant de la source de financement dont vous parlez, nous surveillons cela de très près et depuis fort longtemps. Il n'y a pas besoin de Comité car il y a une clause : les Villes d'au moins 30 000 habitants peuvent accéder directement à ces fonds. Par conséquent, seule l'Agglomération peut porter cela. »

Mr LEBRUN : « Vous avez affaire ici à des Européens convaincus. En tout cas, Jean-Michel ISSAKIDIS l'est. Mais j'ai entendu dire aussi qu'il fallait obtenir un label Europe Direct pour pouvoir ensuite prétendre à ces différentes subventions européennes et quand on regarde l'Europe Direct en question, c'est très nébuleux. Ce dispositif est censé aider les Européens à comprendre le fonctionnement de l'Europe, mais avez-vous déjà entendu parler d'Europe Direct ? Jamais. Je parlais du millefeuille tout à l'heure. Essayons de faire les choses les plus directes et quand on dit Europe Direct, faisons-le de façon directe. Lorsque des collectivités ou des porteurs de projets ont une demande de subvention à faire, je milite pour qu'il y ait un guichet unique de demande de subvention, un formulaire unique et que ce guichet-là puisse dire, « vous êtes éligible à un fonds européen, à un fonds départemental, à un fonds régional. » Cela éviterait de créer des dossiers tous différents les uns des autres.

Evidemment, l'idée est de pouvoir récupérer le maximum d'argent possible pour financer nos projets et amoindrir la charge pour le contribuable. Nous sommes loin de cette simplification administrative dont on nous parle depuis des années. »

Mr PERRIER : « C'est justement pour ne plus passer par le système des Régions avec surtout le système des régions françaises qui sont devenues assez importantes que l'Europe a décidé de s'adresser directement aux communes. Essayer d'aller vers ce guichet direct qui aide les communes à défendre directement leurs projets, sans passer par la région. Ce n'est pas le Feder. C'est vraiment le projet Elena, une autre dynamique. Pour l'instant, il n'y a pas de critères de seuil d'habitants dans ce projet Elena puisque des communes de certains pays européens sont de toutes petites communes bénéficiaires de subventions pour des réhabilitations d'écoles. Nous sommes plutôt favorables au fait que VGP s'empare de ce dossier. C'est en tout cas un projet qu'il nous semble important de creuser avec le suivi de VGP. »

Mr LEBRUN : « Je vais essayer de me renseigner sur le sujet. En tout cas sur la période 2014-2020, les Régions sont chargées de redistribuer ces sommes. Peut-être que cela va-t-il changer ? J'ai un certain nombre de clients qui bénéficient du FSE (Fond Social Européen) qui passent par la Région. Que ce soit du FSE pour de l'aide à la création d'entreprise, des couveuses, ou que ce soit du FSE pour des programmes sociaux ou des programmes humanitaires, à chaque fois, je vois les choses passer par la Région. Je me dis qu'il y a peut-être une évolution à venir, mais pour moi, la Région reste encore le point central. D'où mon étonnement de devoir passer encore par un autre organisme Europe Direct. Je vous invite déjà à trouver le site d'Europe Direct. C'est extrêmement compliqué. Je ne dénigre pas, mais simplement je dis que si ça existe et que c'est efficace, il faut le faire savoir. Nous vous tiendrons au courant car c'est un sujet qui n'est pas clos du tout. Au contraire, dès qu'il s'agit de pouvoir percevoir des fonds, nous essaierons de le faire.

J'ai reçu une deuxième question orale, une question du groupe Cités. Je me suis interrogé pour entendre cette question aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que cette question est arrivée mercredi, c'est-à-dire hier, à 12h09. Or, notre règlement intérieur stipule qu'il faut que les questions arrivent au moins deux jours ouvrés avant le Conseil Municipal. Comme vous finissiez votre question par « que proposez-vous pour améliorer

l'organisation démocratique dans nos instances locales ? », je me suis dit que j'allais l'intégrer pour montrer que je suis à même, de façon exceptionnelle, de déroger à ce règlement intérieur, et de vous laisser poser cette question à laquelle je répondrai aujourd'hui même. Je ne sais pas qui dans votre groupe va poser cette question, mais je vous invite à la lire, si vous le voulez bien. »

Mme ÉGAL : « Nous arrivons à la fin de la première année de fonctionnement du Conseil Municipal de cette mandature et nous voudrions revenir sur les demandes que nous avons formulées lors de l'établissement du règlement intérieur qui précise le fonctionnement des instances de notre démocratie locale.

Vous nous fournissez désormais les dates des prochains Conseils Municipaux pour les six mois à venir, ce qui est positif, car ces prévisions nous permettent d'en déduire les dates supposées des Commissions thématiques en amont des Conseils. Le mardi 29 juin se tenait la commission Finances-Urbanisme-Travaux. Cependant, l'horaire de cette commission a été modifié à la dernière minute, sans justification, ce qui montre le peu d'importance que vous attachez à la tenue de cette commission. Plusieurs de vos adjoints et Conseillers étaient d'ailleurs absents.

Concernant les commissions d'appel d'offres qui sont l'aboutissement d'un long processus de définition de cahiers des charges et de consultations d'entreprises, elles peuvent être positionnées très en amont puisque la date limite de réponse fait partie de la démarche. Si nous prenons l'exemple de la DSP Marchés, ce dossier avait été ouvert en juillet 2020. Or, l'invitation à la commission d'appels d'offres a été envoyée à la dernière minute. D'autre part, plusieurs commissions d'appels d'offres ou MAPA sont proposées en plein mois de juillet alors que très peu de dossiers nous ont été soumis en mai et juin. Plusieurs membres de ces commissions seront donc absents.

Enfin, nous avons relevé lors du jury du projet immobilier de la place de la Bataille de Stalingrad que certains participants disposaient au préalable d'un dossier et d'autres non. Ceci est tout à fait inadmissible. Pour que les membres des jurys, des Commissions d'appels d'offres et des MAPA puissent se prononcer de façon pertinente lors de l'examen des offres et de la sélection, chaque membre devrait au préalable disposer du dossier objet de l'appel ou à minima d'une synthèse décrivant le projet, ses enjeux et les critères de notation. Alors que nos concitoyens ont montré une nouvelle fois leur manque d'intérêt pour le choix de leurs élus, que proposez-vous, Monsieur le Maire, pour améliorer l'organisation démocratique de nos instances locales ? Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à notre question. »

Mr LEBRUN : « J'y porte un intérêt puisque j'y réponds même si je l'ai reçue hors délai. « La dernière minute », vous dites deux fois cette expression dans votre question. Je ne sais pas ce que vous entendez par « dernière minute ». En tout cas, je vais vous donner des éléments concrets, précis et vous pourrez en juger vous-même. La commission des Finances qui devait se dérouler mardi dernier à 19 heures a été convoquée le lundi 21 juin à 15h17. Le rectificatif, parce qu'il y a eu Conseil communautaire qui a été positionné le mardi à 19 heures, a été envoyé le jeudi 24 juin à 13h44 pour avancer cette commission de 19 heures à 17 heures. Je n'ai pas l'impression que du jeudi au mardi, nous ayons la même notion de la dernière minute. Cela pourrait être dernière minute si l'on décalait le matin par exemple, ce qui n'a pas été le cas. Il y avait au total six élus présents dans cette Commission et d'autres s'étaient déjà excusés en amont et ne pouvaient même pas venir à 19 heures. Sachez que ces Commissions sont faites pour échanger principalement avec les élus qui ne sont pas de la majorité. Parce que les élus de la majorité la plupart du temps ont déjà eu une fois, deux fois, trois fois, l'occasion d'aborder les sujets qui sont abordés en Conseil Municipal. Nous sommes là pour exposer les sujets, répondre à vos questions, en prendre de nouvelles, y répondre ultérieurement et c'est ce qui est fait. En l'occurrence, vous aviez un membre de chacun des groupes de l'opposition qui étaient présents. Vous avez pu décaler ce rendez-vous et d'autres élus étaient présents, donc je pense que la commission a rempli son office et le décalage ne s'est pas fait à la dernière minute ainsi que vous le prétendez.

Sur la question des CAO et des MAPA, vous dites que l'on pourrait prévoir leurs dates très longtemps à l'avance du fait que c'est après un long processus et qu'elles peuvent être positionnées très en amont puisque la date limite de la réponse fait partie de la démarche. Oui, effectivement, la date limite de la réponse fait partie de la démarche. On demande aux entreprises de répondre avant telle date. Mais qu'est-ce qui se passe après ? Après, on examine sur le plan technique et financier les dossiers. Les services travaillent. Si l'on a trois réponses, cela peut être rapide. Cela dépend du type de dossier ou d'appel d'offres que l'on a lancé. Si l'on a 10, 15, 20 réponses, le délai d'analyse peut être beaucoup plus long que

simplement trois ou quatre jours. Donc il n'est pas possible, sauf à dire que systématiquement, la Commission d'appels d'offres se déroulera un mois ou un délai suffisamment long après la date limite de réception, on ne peut pas prévoir la date. Notre service des Marchés publics envoie tout d'abord une invitation qui est non formalisée 15 jours avant la CAO et officiellement, la convocation intervient cinq jours francs avant la CAO. Ces cinq jours francs existaient avant 2018 dans la loi et désormais, il est libre. Le pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire le Maire, est libre de fixer le délai qu'il souhaite. Le délai doit être raisonnable. La doctrine définit que l'on peut s'inspirer des délais pour convoquer un Conseil Municipal qui est donc de cinq jours francs, donc la ville applique ce principe-là.

Vous dites qu'en juillet, il y a des commissions qui se déroulent. Oui. Juillet et août, nous continuons à travailler. Et il y a eu d'autres commissions qui se sont déroulées au mois de juin, notamment sur la maintenance du matériel culinaire, la gestion des marchés, cela s'est passé le 19 juin. Il y a d'autres sujets qui nécessitaient soit des réponses, un travail des assistants à maîtrise d'ouvrage que nous avons choisis et ils ne pouvaient pas nous délivrer leur analyse suffisamment tôt avant fin juin, soit un travail de nos services qui nécessitait aussi un travail.

Nous choisissons des dates qui sont en fonction de cette analyse qui nous est fournie et cela peut arriver en juillet. Nous essayons de ne pas en mettre en août, c'est une évidence. Mais en juillet, on peut considérer que l'on a encore quelques personnes présentes et si elles ne sont pas aussi nombreuses que le nombre de personnes inscrites à cette Commission, on fait avec. C'est la continuité du service public. Il y a même certains élus qui reviennent exprès pour des Commissions d'appels d'offres pour qu'il y ait le quorum. On fait comme cela. S'il faut tenir compte de toutes les vacances de tout le monde, cela va être un peu difficile. La convocation pour la commission du 7 juillet a été envoyée le 23 juin, on ne peut pas dire que ce soit effectivement la dernière minute. Et celle du 27 juillet, on a déjà la date. Libre à chacun de partir en vacances.

Sur la question du jury du projet immobilier de la place de la Bataille de Stalingrad, ce projet immobilier n'est pas un projet de la ville de Viroflay. Ce jury est un jury qui était à l'initiative de l'EPFIF. Nous avons choisi de faire un jury, ce qui n'est pas obligatoire, et il se trouve que deux personnes préalablement à ce jury m'ont demandé si elles pouvaient avoir connaissance du cahier des charges. Les deux personnes étaient Monsieur OSOROVITZ et l'une des élues du groupe majoritaire qui m'ont demandé à avoir connaissance du cahier des charges. Je leur ai transmis le cahier des charges qui avait été établi par l'EPFIF et ils en disposaient ce jour-là. Peut-être que j'aurais dû envoyer le cahier des charges de ce fait à l'ensemble des élus participant à cette Commission. Je ne l'ai pas fait. Vous avez vu sur une table le cahier des charges. Cela ne vous a pas plu. Dont acte. Il n'est pas prévu, en théorie, que les dossiers soient transmis dans les commissions d'appels d'offres ou dans les MAPA en amont de ces commissions. Elles étudient les dossiers lorsqu'ils arrivent. Les critères de sélection sont étudiés. Au Conseil départemental, on n'envoie pas les dossiers à l'avance et la commission se réunit et passe le temps nécessaire pour les examiner, notamment les critères de sélection.

Quand je lis cette phrase que vous dites, elle attire mon attention : « alors que nos concitoyens ont montré une nouvelle fois leur manque d'intérêt pour le choix de leurs élus, que proposez-vous, Monsieur le Maire, pour améliorer l'organisation démocratique de nos instances locales ? » Évidemment, à force de dire que nous ne faisons rien pour améliorer la démocratie, je pense qu'effectivement ceux qui entendent cela doivent se dire, « donc à quoi est-ce que cela sert d'élire des personnes si elles ne respectent pas la démocratie ? » Je trouve que c'est oublier un peu rapidement, Madame ÉGAL, que la loi ne vous fait à votre groupe, aucune place dans la commission d'appels d'offres, et c'est uniquement de ma seule volonté et de l'accord qui est donné par le groupe VCV de pouvoir vous donner une place en tant que suppléante. Je vous invite en tant que suppléante à venir, même si l'autre titulaire est présent et même si vous n'avez pas le droit de vote. On ne peut pas dire que je n'ai pas un fonctionnement démocratique puisque je le fais et en dehors de toute obligation légale, réglementaire. Je trouve un peu fort et arrêtons, s'il vous plaît, de dire que la démocratie est en danger parce que les groupes d'opposition sont maltraités. Je n'ai pas l'impression qu'ils soient maltraités, à Viroflay en tout cas. Nous pouvons avoir des échanges parfois un peu vifs, et ce soir, il y en a eu. Parce que je trouve qu'il y a un positionnement qui n'est pas celui qui existait sous les mandats précédents. Néanmoins, ce soir, je me suis dit que j'allais faire une exception à ce règlement intérieur en disant, « je vais prendre votre question et je vais y répondre », parce que voilà, vous avez posé une question. Vous êtes en droit d'avoir la réponse. Je ne voulais pas attendre le Conseil Municipal de fin septembre pour vous répondre. Sachant que n'en profitez pas pour me déposer les questions orales maintenant avec moins de deux jours de prévenance, s'il vous plaît. Parce que les questions

orales, je dois aussi travailler dessus avec mes Services pour y apporter des réponses. Parfois, ce sont des réponses simples. Parfois, ce sont des réponses politiques. Parfois, ce sont des réponses techniques et les réponses techniques peuvent nécessiter plus de deux jours pour y répondre. »

Mme ÉGAL : « Je voudrais juste répondre. »

Mr LEBRUN : « Je ne suis pas persuadé que cela nécessite un débat, Madame ÉGAL. »

Mme ÉGAL : « Ce n'est pas un débat. Je voulais vous remercier d'avoir répondu à ma question dès ce soir alors que le délai du règlement intérieur ne permettait pas théoriquement de prendre en compte ma question. Elle fait cependant suite, et je vais juste préciser cet élément, à la commission Finances-Travaux, etc., ayant lieu le mardi, c'est-à-dire seulement 48 heures avant le Conseil Municipal. Il est quand même bien difficile de tenir compte d'un point concernant cette commission et de vous écrire dans les délais. C'était juste ce que je voulais vous dire pour ce soir et je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Sauf qu'il y avait d'autres sujets dans votre question qui étaient largement au-delà de cette question-là. La dernière minute, pour moi, cinq jours à l'avance, ce n'est pas la dernière minute. »

Ce Conseil Municipal avec public est maintenant terminé. Je vous en remercie. Il a été filmé et enregistré, et il sera disponible comme les autres sur les réseaux sociaux. Il est peut-être un peu tard, mais comme nous avons la chance d'avoir du public et qu'il est de tradition à Viroflay, même s'il est un peu tard, de pouvoir donner la parole au public nombreux qui est venu nous rejoindre, si vous avez une question, posez-là. J'y répondrai.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00